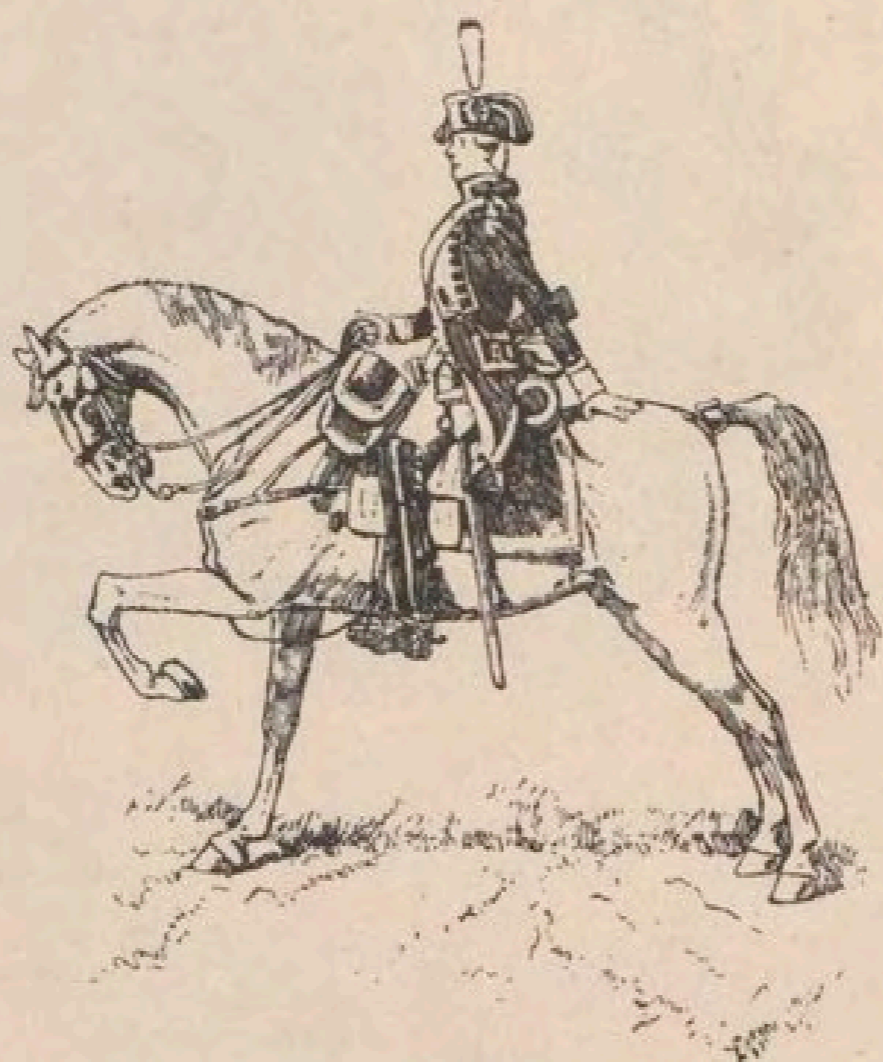
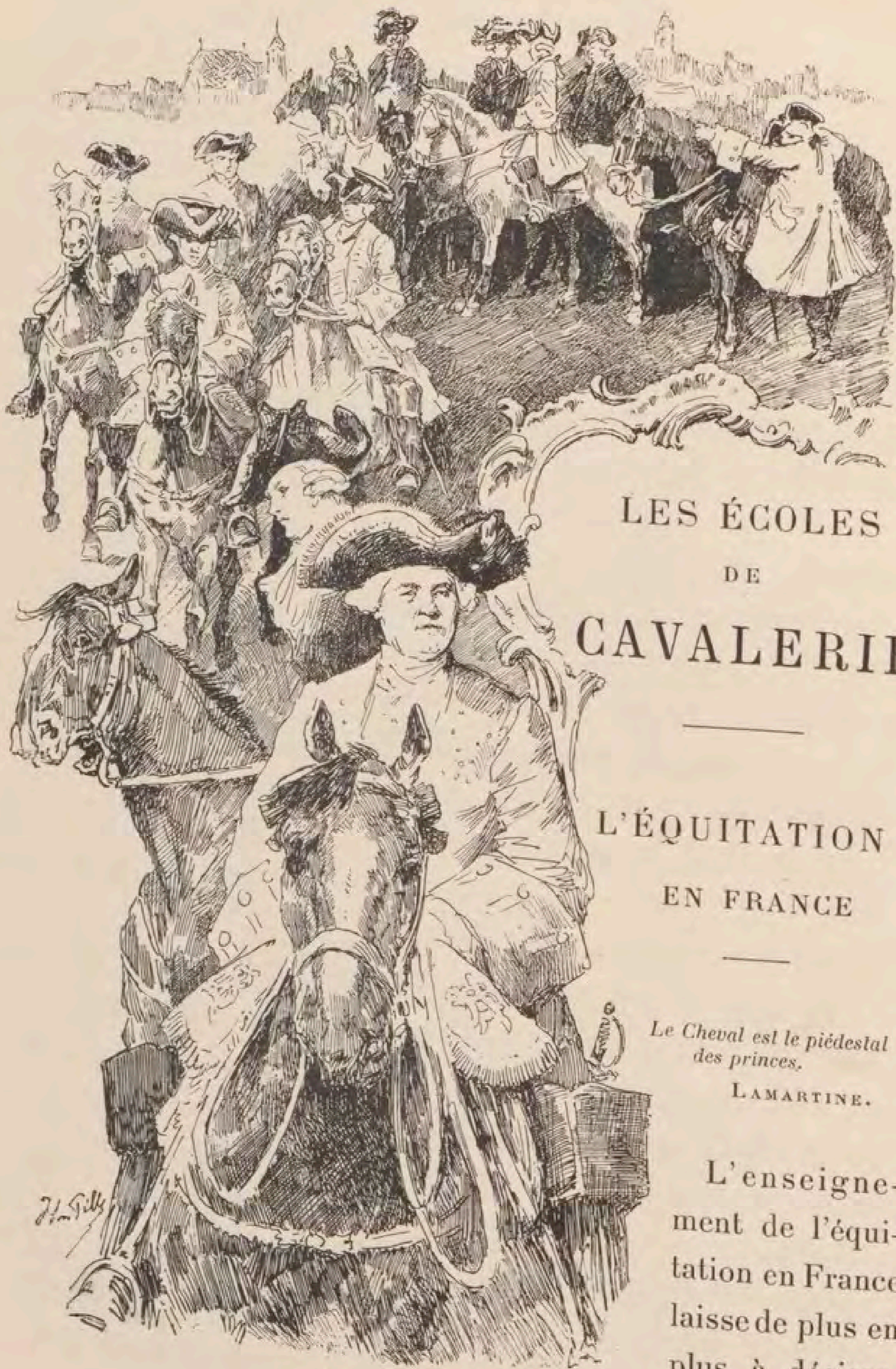


L'ACADÉMIE
DE VERSAILLES

1680-1830





LES ÉCOLES
DE
CAVALERIE

L'ÉQUITATION
EN FRANCE

*Le Cheval est le piédestal
des princes.*

LAMARTINE.

L'enseigne-
ment de l'équi-
tation en France
laisse de plus en
plus à désirer.

Certainement, il

y a encore quelques bons cavaliers, hardis, entreprenants,
maîtres de leurs montures; mais, à côté de ceux-là, il y en a de
si faibles que nous nous demandons comment il se fait que

l'équitation est tombée dans cet état de marasme. Il faudrait, pour relever cet art, qui fut si en honneur chez les Grecs, au temps de Xénophon, en Italie, à l'époque de la Renaissance, qui brilla d'un si vif éclat en France avec les Pluvinel, les de la Broue, de la Guérinière et atteignit son apogée, comme fixité de doctrine et fini d'exécution, avec le vicomte d'Abzac, que quelques fervents missent à exécution le projet, que j'avais et que j'ai toujours, de créer à Paris une école nationale d'équitation.

La France, à toutes les époques, s'est fait un devoir d'encourager les arts; l'équitation, plus que tout autre, était autrefois largement soutenue. Alors, tout en comprenant que l'étude de l'équitation entraîne à des dépenses dont sont exempts les autres arts, notre pays sentait combien il était important de propager un savoir d'où pouvait émaner la force de notre cavalerie et le débouché de nos productions chevalines.

Aujourd'hui, les industries de toute nature, les arts les plus futiles, reçoivent de larges encouragements du gouvernement; l'équitation reste seule abandonnée.

Comment en sommes-nous arrivés à l'abandon d'un art si attrayant, si utile, en si grand honneur autrefois dans notre pays, qui s'impose aujourd'hui plus que jamais et devient une nécessité, par le fait de notre nouvelle loi sur le recrutement, astreignant toute la jeunesse valide et hommes faits, au service militaire obligatoire?

N'est-il pas profondément regrettable de voir cette belle et bonne équitation de l'École de Versailles et de Saumur, être de plus en plus abandonnée, alors qu'en présence de la guerre, sans cesse menaçante, le rôle des combattants exige, de nos jours, une pratique équestre plus parfaite? Sommes-nous donc condamnés à voir se perpétuer ces générations de cavaliers grotesques qu'on rencontre un peu partout?

Comment ont pu disparaître jusqu'aux derniers errements d'une Académie qui fut la première du monde, dont les décisions avaient force de loi dans la matière? Hélas! tout cela s'en est allé avec bien d'autres choses, dont le souvenir n'existe plus, sauf chez quelques « fanatiques », possédés encore d'une passion stérile pour un art qui est, dit-on, « démodé ».

L'équitation passe, évidemment, par une période difficile : lorsqu'on aperçoit la cohorte des *transportés* du bois de Boulogne, on se demande si vraiment on reviendra aux beaux jours de l'École française, de cette École si brillante, si honorée dans tous les pays.

Il ne faut pas jeter sa cravache par-dessus les manèges par-



CAVALIER DU TEMPS DE L'EMPIRE

ce que l'on constate des choses extraordinaires dans un monde, où le sport n'a rien à voir. Il est plus sage de compter sur le temps, d'espérer que la vélocipédie ne durera pas toujours, de se rappeler qu'après le vicomte d'Abzac on a eu d'Aure et Baucher.

Une génération de cavaliers peut encore tenir haut et ferme le drapeau de l'art équestre ; il suffit de prendre les contrôles de Saumur, de l'École supérieure de guerre, pour affirmer que l'armée a des écuyers que l'Europe entière nous envie.

Ce que l'on demande, c'est un peu plus d'élan dans le civil, élan qui reparaitra le jour où la République accordera à l'équitation la haute protection que la monarchie ne lui a jamais refusée.

A-t-on jamais vu un professeur d'équitation décoré? Non. Il

y en a eu pourtant de fort remarquables ; ils ont appris à des jeunes gens devenus généraux, qui, sur les champs de bataille où ils se sont couverts de gloire, mettaient à profit les solides leçons de leurs vieux maîtres, pour galoper devant les troupes et rester en selle des journées entières.

Les noms seraient faciles à citer. Aussi ne comprend-on pas comment des hommes de l'honorabilité de Pellier, de Victor Franconi, qui ont rendu des services immenses par leur enseignement, soient privés d'une distinction dont on est si prodigue à l'égard des maîtres d'armes.

Le comte Savary de Lancosme-Brèves écrivait, en 1842, les lignes suivantes :

« Si quelque voix s'élevait pour réclamer publiquement contre l'exclusion injuste qui frappe l'équitation, si elle faisait remarquer que, seule, elle n'est point admise dans les académies ouvertes aux représentants d'élite des autres sciences et des autres arts, un sentiment de surprise accueillerait sans doute cette prétention, et celui qui oserait s'en rendre l'organe passerait, aux yeux du plus grand nombre, pour un enthousiaste que l'amour-propre égare. »

Il n'y a pas de doute à avoir, l'équitation n'est pas en honneur en haut lieu, et l'on ne se rend pas compte des avantages qu'il y aurait à tirer, au point de vue de l'armée, de la fréquentation sérieuse des manèges.

Envisagée à un autre point de vue, on a trop oublié de nos jours que l'équitation n'est pas qu'une affaire de luxe, de mode et de plaisir, mais qu'elle est, de tous les exercices du corps, le plus noble, celui le plus propre à développer l'état physiologique de l'homme, à diminuer les tares héréditaires, engendrées par la tuberculose, l'alcoolisme, l'imperfection du développement des enfants des grandes villes, de la dégénérescence de la race, car

elle s'adresse à toutes les fonctions; or, comme elles sont toutes solidaires, il n'en est pas une dont l'énergie s'accroisse sans en mettre une autre en jeu et en augmente l'activité, car elle réveille celle qui se ralentit, maintient et ramène l'équilibre et rétablit l'harmonie entre tous les phénomènes physiologiques de la vie.

Ce que l'on ignore même, c'est qu'un des grands avantages de l'équitation bien enseignée est de fortifier tous les tissus, de donner plus de développement et de perfection aux principales fonctions de l'économie sans déterminer cette fatigue et cet épuisement que les grands exercices occasionnent, car rien n'est plus facile, d'ailleurs, que d'en graduer et mesurer l'effet.

« Le moral lui-même, comme le fait si bien remarquer M. Michel Lévy (*Traité d'Hygiène*, Paris, 1869), le moral se trouve heureusement modifié par l'équitation, d'abord en vertu de la réaction que l'état matériel des organes exerce sur lui, ensuite en raison des excitations directes qu'il reçoit. »

L'émotion timide du noviciat dans les manèges, l'étude inquiète des mouvements du cheval, l'espèce de lutte qui s'établit entre lui et le cavalier, les élans et les prouesses dus à l'émulation, les impressions plus rapides et plus variées que procure cet exercice, la fierté qu'on éprouve à dominer l'espace de plus haut et avec une grande puissance de locomotion, voilà autant de sensations inconnues du piéton, pour qui la promenade n'est souvent, comme l'a dit Voltaire, que le premier des plaisirs insipides.

Cette influence spéciale est particulièrement remarquable chez la femme. Pour elle, il y a d'abord à triompher de cette crainte innée, développée surtout dans les organisations délicates et nerveuses. Mais aussi, une fois que cette première terreur est surmontée, à mesure qu'un peu d'habitude affaiblit progressivement l'impression produite par la peur, on voit souvent les

femmes qui se livraient avec le plus d'appréhension à cet exercice passer subitement de la crainte au plaisir, du plaisir à la passion, et, par une sorte de réaction, la femme la plus timide devient, presque sans transition, une intrépide amazone. Voilà des particularités trop peu connues des familles.

En outre, l'équitation n'est-elle pas le meilleure antidote contre toutes les affections qui atteignent les hommes de cabinet, les bureaucrates ; contre le surmenage intellectuel de nos jeunes générations qui plient sous le faix des exagérations toujours croissantes, des programmes, des examens rendus chaque jour plus difficiles, sans qu'il en résulte une preuve bien certaine de la valeur des candidats ; contre l'étiollement, partout constaté depuis quelques années, des jeunes gens qui se préparent aux écoles du gouvernement ; contre la déchéance physique de notre race ?

La vie, la santé ont pour condition l'activité harmonique des facultés physiques et intellectuelles. *Mens sana in corpore sano*, suivant l'enseignement de l'école de Salerne.

Tel fut le but poursuivi par cette belle école italienne de la Renaissance au xv^e siècle : faire des hommes accomplis en toutes choses, utiles au physique comme au moral. Elle mettait les exercices du corps à la hauteur de ceux de l'intelligence, elle exigeait une préparation solide aux luttes de la vie.

Parmi les exercices du corps, l'équitation restait l'art, l'exercice par excellence, comme étant le plus apte à démontrer l'intelligence et l'habileté pratique de l'élève. On l'avait reconnu comme le plus propre à développer les qualités physiques des jeunes gens en activant la circulation, la respiration, en agissant sur les agents des mouvements, en exigeant la coordination de tous les actes musculaires et en leur donnant la précision qui semble leur faire défaut ; enfin, à habituer la volonté à

dominer instantanément nos actes matériels, à les arrêter ou à les reproduire.

Autrefois, l'équitation comme l'escrime ennoblissaient. De nos jours, l'équitation est, pour beaucoup, une manière de monter à cheval innommée, indéfinissable et inexprimable ; elle n'est plus qu'un corollaire insignifiant et facultatif de l'éducation.

Pourquoi cette défaveur ?

Pourquoi cet art, qui peut rendre les plus grands services, est-il ainsi méconnu et déshérité par l'État ? Est-ce juste, est-ce prudent ? Surtout quand on voit organiser et encourager à l'étranger tous les moyens propres à développer le goût des exercices équestres, afin de porter à leur maximum de puissance toutes les forces vives de leur pays. Attendrons-nous qu'un nouveau désastre ait démontré la faiblesse de nos cavaliers ?

Servons-nous donc du cheval pour donner à nos enfants une éducation rude et sévère et le plus précieux de tous les biens : la santé. L'hygiène, la thérapeutique et la morale y trouveront leur compte ; la patrie, des cavaliers entreprenants, robustes, endurcis à la souffrance, plus à l'abri des atteintes du mal, et ceux doués de la fortune, un plaisir aussi utile qu'agréable.

Ce n'est pas tout : aux familles qui élèvent leurs enfants en serre chaude, en font des êtres délicats et maladifs, des pédants, des décapités de l'intelligence, nous leur dirons : Faites des hommes ! nous venons de vous en indiquer le moyen.

Aux municipalités de nos grandes villes, à nos députés, sénateurs, ministres, à l'État, que leur dire, que leur demander ? Une chose bien simple et peu coûteuse : de créer, comme en Angleterre, comme en Allemagne et autres pays étrangers et partout où la chose serait possible, des pistes cavalières, aux environs des promenades publiques, dans les parcs, et de ne plus considérer uniquement comme affaire de luxe et de plaisir

de riche l'exercice du cheval, mais bien comme une chose utile, nécessaire à toutes les classes de la société.

Nous les prions, en outre, de vouloir bien s'inspirer des grands principes de l'école de Salerne, qui plaçait les exercices du corps à la hauteur de ceux de l'intelligence; d'écouter le vœu formulé par le docteur Rochard (Académie de médecine, séance du 21 juin 1887), demandant que les exercices du corps, l'escrime et l'équitation entrassent avec un coefficient élevé dans les notes de classement des lycées et collèges et, à plus forte raison, ajoutons-nous, dans les examens des candidats aux écoles du gouvernement, et particulièrement des écoles de Saint-Cyr et Polytechnique, pour lesquelles le coefficient en équitation devrait être de quinze (15) au lieu de deux (2), c'est-à-dire le plus faible de tous, ainsi qu'il figure au programme des conditions d'admission en 1892. Ce qui constitue une cote négligeable, sans valeur.

Ne serait-ce pas, au contraire, sans rien changer, sans rien retrancher aux exigences des programmes d'examens du savoir intellectuel, un avantage immense que d'envoyer plus tard dans l'armée une grande quantité de recrues sachant monter à cheval, aptes à tous les services, et particulièrement à celui d'éclaireur, le plus difficile, un des plus importants et des plus délicats, dont la première qualité est l'audace, que donne seule l'assurance de pouvoir manier son cheval à son gré dans les circonstances les plus périlleuses?

Ne voit-on pas quelle force de pareilles recrues apporteraient à tous les cadres de l'armée, depuis le haut jusqu'en bas?

Quel encouragement ne serait-ce pas en outre pour les écoles d'équitation, qui auraient des élèves, qui pourraient vivre, au lieu de mourir d'inanition, et avoir des professeurs de valeur à la place des incapables que l'on voit en trop grand nombre et qui

n'ont de l'écuyer que le nom qu'ils se donnent, et que leur refuse le public éclairé ?

Aussi voit-on, de nos jours, l'enseignement de l'équitation être d'un fantaisiste inénarrable. Et comment pourrait-il en être autrement, le premier venu se croyant apte à professer un des arts les plus difficiles, qui exige une longue étude, une grande pratique et des aptitudes particulières, que, sauf d'honorables exceptions, l'on ne rencontre que rarement ?

Comment s'étonner du discrédit, de la défaveur qui s'attache, en France, à la profession d'écuyer, alors qu'à l'étranger elle est estimée et respectée à l'égal de celle d'un professeur de Faculté, de lettres ou de sciences ?

C'est qu'à l'étranger on a soin de choisir pour cet enseignement des gens intelligents et instruits ; on exige de la part de ceux qui s'y destinent des examens sérieux, roulant non seulement sur l'équitation pratique, mais encore sur toutes les sciences qui s'y rattachent, à savoir : l'anatomie, la physiologie, la psychologie, la mécanique, l'hygiène.

Pourquoi n'avons-nous pas en France, comme chez les autres nations nos voisines, des écoles normales pour l'éducation physique ? Parce que nous sommes longs, en France, à secouer la vieille routine, ce qui est profondément regrettable.

Nous comprendrions l'oubli où est tombée l'équitation si on avait à peu près renoncé à l'usage du cheval. Mais il n'en fut jamais autant parlé. Jamais on n'a eu la prétention de le mieux connaître et de s'en servir aussi bien.

C'est au point que vous pouvez impunément dire des choses désagréables d'un homme sans qu'il en résulte rien de fâcheux pour vous ou pour lui ; mais, si vous avez le malheur de trouver qu'il ne monte pas bien à cheval, ah ! vous êtes à peu près sûr d'avoir l'honneur de recevoir ses témoins le lendemain.

Quitte à nous exposer à ce petit incident, nous prendrons la liberté de dire à nos contemporains, — nous en exceptons cependant quelques-uns, — non pas qu'il montent mal à cheval, mais qu'à part les individualités que j'excepte ils n'y montent pas du tout.

A la vérité, ils sortent de chez eux et y rentrent sans s'être tués, après avoir prêté plus ou moins à rire et — s'ils sont de bonne foi — s'être procuré un agrément très relatif. Si les deux compagnons de promenade ont fait bon ménage, c'est grâce à des concessions assez humiliantes pour celui dont la prétention est d'être le maître. Se tenir, vaille qui vaille, sur une selle, aller pas toujours où l'on veut et à peu près comme l'on peut, n'est pas monter à cheval.

Cet oubli et le mépris de toute tradition et de tout principe, dit le baron d'Étreillis, se dissimulent assez habilement sous la rubrique commode d'« équitation du dehors, large, manière anglaise », etc. Oh ! quant à être « large », on ne saurait le contester ; elle l'est tellement, en effet, que, si trois cavaliers montent ou descendent l'avenue du Bois-de-Boulogne, c'est l'allée qui ne se trouve plus assez « large », et il n'y a guère moyen de passer auprès d'eux sans risquer une ruade ou un choc quelconque.

Toutefois, et en ce qui concerne cette prétendue imitation anglaise, nos voisins, nous en sommes sûrs, seraient très surpris et surtout médiocrement flattés de s'entendre attribuer une telle manière de faire ; elle n'a de nom dans aucune langue, pas plus qu'elle n'existe dans aucun pays. Ceux-là seuls qui l'ont inventée peuvent en réclamer la paternité. Elle ne leur sera contestée par personne.

Mais finissons avec ces généralités et demandons comment donc est advenu le dégoût d'un art tenu autrefois en si grand honneur dans notre pays. Comment ont pu disparaître les préceptes de l'École française, traditionnellement connue sous le nom

d'*École de Versailles*, de cette école dont la réputation était universelle et dont le nom était connu même de ceux qui ne l'avaient jamais vue ?

Parce qu'aujourd'hui on ne monte plus à cheval que par chic ; l'équitation n'est plus un art, mais un plaisir frivole. Toute son importance réside dans la valeur présumée du cheval et les acointances mondaines ou le milieu social qu'on attribue au cavalier. On acquiert plus de considération — passez-moi le mot, car la considération est chose relative — en montant médiocrement un beau et mauvais cheval aux endroits et aux heures consacrées par la mode, qu'en montant très habilement un vigoureux animal, dont le modèle n'attire pas l'attention. La question du *tableau* passe avant tout.

Entre une tête distinguée qui se fixe harmonieusement à une encolure longue et fine, et une croupe bien fournie d'où la queue se détache avec élégance, le plus maladroit, assis avec une apparence de simplicité très calculée, peut se féliciter intérieurement ; le passant dira ou pensera : « Le beau cheval ! il doit valoir un prix exorbitant. Donc, l'homme est très riche. » Tout est là !

C'est cette équitation qui nous a conduits où nous en sommes.

La science de l'équitation, maintenant que tout le monde est soldat, est d'un intérêt général et ne peut périr. Oubliée, dédaignée aujourd'hui, elle saura, dans un avenir peu éloigné, triompher de l'indifférence et des obstacles qu'on lui oppose.





AIRS RELEVEZ

LA GUÉRINIÈRE — D'ABZAC — D'AURE

JE sais bien que de tout temps les très bons écuyers ont été rares, mais je dois dire cependant que nous en avons compté quelques-uns, dont les noms sont cités avec orgueil dans les annales de nos anciens manèges. Depuis le sire de Grison, l'écuyer, raisonnant peu, mais tapant fort, jusqu'à Baucher, en passant par Pluvinel, La Guérinière, de Lubersac, de Nestier, Neuilly, d'Auvergne, de Bois-d'Effre, d'Abzac et d'Aure, l'équitation n'a fait que progresser. Et c'est en passant par ces divers maîtres que la science équestre était arrivée, à l'École de Versailles, à des hauteurs que jamais elle n'aurait pu dépasser.

L'autorité de l'École de Versailles s'étendait sur toute l'Europe ; on venait solliciter la faveur d'être admis à puiser la science à sa source la plus pure. C'était plus qu'une école d'équitation. Elle avait acquis le caractère d'une institution nationale, destinée à

maintenir notre supériorité dans une spécialité ayant, à cette époque, la plus réelle importance.

Ce fut avec les éléments de cette école que la République forma des officiers. Bonaparte, cet homme aux grandes inspirations, lui donna un nouveau lustre ; les Bourbons ensuite, aussitôt leur rentrée en France, replacèrent à la tête de l'équitation le vicomte d'Abzac et lui adjoignirent des hommes remarquables : MM. de Goursac et Charrette de Boisfoucaud.

Ces écuyers, déjà distingués dans la science équestre lorsque la Révolution de 1789 les frappa dans leur carrière, avaient mis à profit le temps de leur exil pour étudier l'équitation étrangère, et leur enseignement était d'autant plus précieux qu'ils ajoutaient aux principes de M. de la Guérinière ceux de l'école allemande. On vit alors se former sous leur direction une école, modèle de position, de grâce et de tact, en un mot la plus brillante et la plus solide équitation du siècle. Et cela en grande partie parce que les écuyers de cette école suivaient avec sagacité une tradition intelligente et qu'au moyen de cette tradition ils amenaient leurs chevaux, par une suite d'exercices bien gradués, à répondre avec calme et justesse à leurs moyens d'action, et surtout les rendaient parfaitement propres au service auquel l'animal était destiné. On doit ajouter encore que les écuyers dont je parle étaient non seulement bien placés à cheval, mais aussi parfaitement maîtres de leurs moyens d'action, n'opposant jamais intempestivement la main aux jambes et *vice versa*, et, par cela même, mieux que personne en état de monter à première vue des chevaux devenus irascibles, inquiets pour avoir été mis entre les mains de cavaliers brouillons et ignorants.

A ce sujet, je crois devoir rappeler une performance du vicomte d'Abzac pendant son séjour en Allemagne, à l'époque de l'émigration. Un jour, il promenait ses soucis dans les rues de Ber-

lin, lorsqu'il aperçut, entr'ouverte par hasard, la porte du manège royal. Involontairement, il s'arrêta. Il faut être possédé de l'invincible passion du cheval pour se faire une juste idée de l'attraction qu'exerce tout ce qui vous en rapproche, surtout quand on



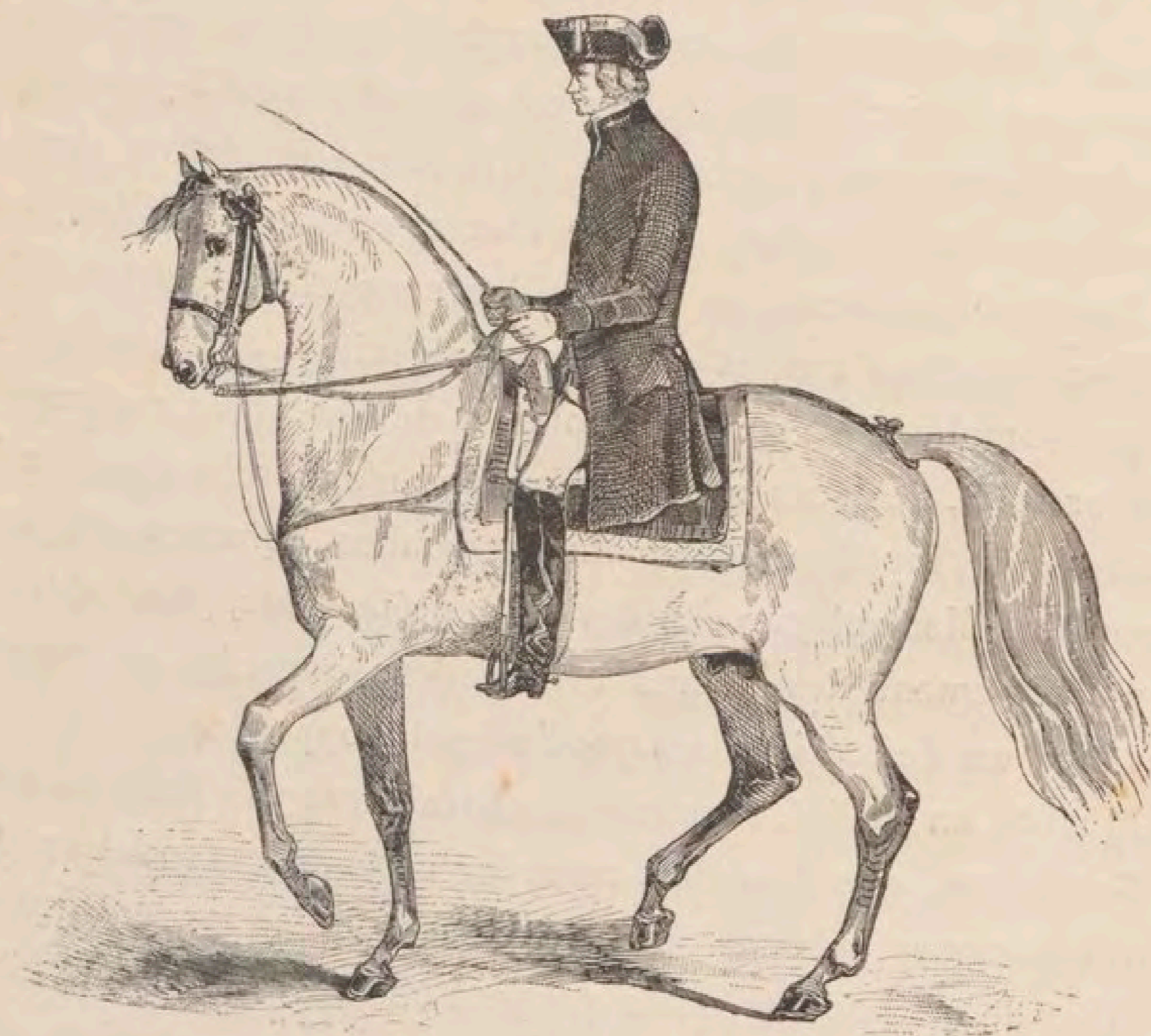
FRÉDÉRIC GRISON

est privé de la satisfaire. M. d'Abzac, n'y pouvant plus tenir, entra et demanda la permission d'assister au travail qui s'y faisait, permission qui lui fut accordée sur-le-champ.

On venait d'amener un cheval appartenant aux écuries du roi et regardé, à ce qu'il paraît, comme immontable. Le vicomte d'Abzac, qui s'entretenait avec l'écuyer, s'offrit de le monter. Il

le monta à première vue sans provoquer de défenses, et il en tira un certain parti, ce qui fit dire à l'écuyer, qui le complimentait sur son savoir-faire : « *Vous êtes le diable ou M. d'Abzac !* »

— Effectivement, répondit le gentilhomme français, je suis le second et n'ai rien de commun avec le premier.



VICOMTE D'ABZAC

C'est, du reste, à ce même vicomte d'Abzac que le roi de Prusse fit offrir la direction des haras, ce qui fut noblement refusé.

L'École de Versailles, selon moi, n'avait pas, à proprement parler, une méthode; mais elle suivait, on peut dire alors, avec méthode d'excellentes traditions. Sa grande supériorité, c'est

qu'au point de vue de l'éducation du cavalier, par exemple, elle arrivait, par des moyens bien appropriés et des exercices bien gradués, à lui donner tout d'abord une position correcte et aisée, lui permettant plus tard de se servir de ses aides, sans mouvements trop apparents. De plus, elle ne lui laissait aborder les difficultés de l'équitation qu'autant que cette position ne pouvait plus en souffrir. En ce qui regarde le dressage des chevaux, ce qui caractérisait cette école, c'est non seulement le respect de ces traditions, mais encore une suite et une gradation dans le travail qui faisait qu'en matière d'exercices on allait toujours du simple au composé, un des meilleurs moyens de parler à l'intelligence de l'animal, et que l'on n'exigeait qu'à la longue des choses compliquées. Aussi ces hommes de Versailles, maîtres de leur assiette, de leurs moyens d'action, n'opposaient pas, je le redis encore, inutilement la main aux jambes, comme on le voit faire journellement par des cavaliers prétentieux, pour obtenir bien péniblement des allures artificielles, lesquelles se ressentent toujours des résistances que l'animal a opposées.

Du reste, en réalité, l'homme de cheval François Robichon de la Guérinière, que l'on doit regarder comme le fondateur de l'École française, a laissé un enseignement, qu'on ne peut guère qualifier de méthodique, mais qui peut être regardé comme très sage et très pratique, quoique n'ayant pas, on peut dire, de bases bien rationnelles. Et ce que l'on doit surtout à La Guérinière, c'est d'avoir préconisé une position à la fois plus aisée et correcte, qui fera toujours grand honneur à l'École française.

En effet, les hommes qui ont le plus contribué à perfectionner l'art équestre à cette époque sont M. de la Guérinière et l'élève de M. Lubersac, Montfaucon de Rogle, l'écuyer du Dauphin, qui avait appartenu comme page à la Grande Écurie. C'est en suivant les préceptes de ces deux illustres écuyers que l'École de

Versailles, — à laquelle n'a jamais appartenu le duc de Newcastle, quoi qu'en dise le baron d'Étreillis, — nous a donné des hommes de cheval remarquables, et surtout parce que les écuyers de cette École, comme je l'ai dit ailleurs, étaient non seulement bien placés à cheval, mais aussi parfaitement maîtres de leurs moyens d'action.

A ce propos, il me revient en mémoire une anecdote que je tiens de mon vieil et regretté ami Gausson, et qui, tout en confirmant ce que je viens de dire, peut avoir un certain intérêt pour ceux qui me lisent.

A l'époque où le comte d'Aure, ayant perdu sa position d'écuyer en chef du manège de Versailles, vint monter une école d'équitation à Paris, il s'était naturellement lié avec quelques grands amateurs de chevaux, et surtout avec lord Seymour, lequel, tout le monde s'en souvient, aimait mettre son monde dans l'embarras. Or il se trouvait qu'à ce moment lord Seymour, qui était, au fond, un cavalier assez ordinaire, mais doué d'une assez grande force physique, possédait un double poney gris d'un beau modèle et plein de vigueur, qu'il avait habitué, une fois mis au galop, à l'entrée du Bois, avec d'autres chevaux, à en faire à peu près le tour à fond de train. Il n'offrait, du reste, d'autres difficultés que d'*attaquer franchement les poignets*, au départ. Néanmoins, lord Seymour s'en tirait assez bien, car, étant en confiance sur l'animal, il le laissait courir d'abord sans chercher à le ralentir, et cela jusqu'à ce que le sujet fût un peu essoufflé. Mais le diable de poney s'emballait sous tous ceux qui cherchaient à modérer son train au début, et, dans ce moment, il était presque impossible de l'empêcher de plonger à la main et, par une puissante contraction latérale de la mâchoire inférieure, de paralyser complètement l'action du mors. Aussi, dans le moment, il vous arrachait, pour ainsi dire, les rênes des mains

pour courir plus vite. Ce cheval amusait beaucoup lord Seymour, car il avait déjà joué le tour à des amis, bons cavaliers d'ailleurs, de les faire *emballer*. Or, un jour, je ne sais à quelle occa-



ROBICHON DE LA GUÉRINIÈRE

sion, il lui prit la fantaisie de dire à M. le comte d'Aure que, tout écuyer à grande réputation qu'il était, il le ferait emballer par un cheval que lui-même montait journellement au Bois.

— C'est bien possible, répliqua M. d'Aure, d'un air dédai-

gneux, mais je ne serais pas fâché de monter ce *carcan-là*.

Le lendemain, après déjeuner, on se rendit à l'entrée du Bois avec quelques amis, et M. d'Aure montait, tout naturellement,



DE NESTIER

Écuyer ordinaire de la Grande Écurie du Roi.

le double poney en question ; puis, arrivé à l'endroit voulu, lord Seymour prit le galop en cherchant à se maintenir en tête : or c'était justement ce qui surexcitait le plus ce vigoureux cheval. Aussi, dès ce moment, il *plongea* violemment, et partit à fond de

train. Après deux ou trois tentatives infructueuses pour lui relever la tête, l'ex-écuyer en chef du manège de Versailles avait pris son parti : il appliqua vigoureusement ses deux éperons dans les flancs du double poney, peu habitué à ce mode d'action, et laissa bientôt derrière lui lord Seymour, qui commençait déjà à trouver l'allure un peu vive et perdit bientôt de vue, M. d'Aure, à un large tournant d'allée.

Voici ce qui se passa entre le grand écuyer et son cheval. Après avoir parcouru à une allure désordonnée une assez grande distance, l'animal, qui avait, pour ainsi dire, les rênes sur le col, commença à souffler et à se ralentir de lui-même. Mais, à ce moment, son rude cavalier l'attaqua de nouveau, vigoureusement, à plusieurs reprises, et le double poney reprit momentanément son galop précipité. Aussi, au bout de peu de temps, se mit-il à souffler de plus en plus bruyamment, et à se ralentir d'une façon très marquée ; c'est alors que deux ou trois effets de main en élévation le mirent aisément au pas.

De son côté, lord Seymour, pensant bien que l'animal ne s'écarterait pas de sa route habituelle, avait coupé au plus court avec ses amis et ne tarda pas à rencontrer M. d'Aure, qui, magistralement placé et les rênes flottantes, laissait souffler son cheval, tout bleu de sueur, en lui passant doucement sa cravache sur la crinière. Puis, après l'échange de banalités, le comte d'Aure dit, d'un air un peu goguenard à celui qui avait voulu lui faire une niche : « *Milord, votre poney a besoin de rester un peu au pas, car, après avoir couru pour son compte, je l'ai fait courir un peu pour le mien. Quoi qu'il en soit, ajouta-t-il, l'animal a vraiment un bon galop, et, si vous le désirez, on pourra en faire un cheval de femme.* » Cette performance confirme, il me semble, ce que je disais sur la belle tenue et le tact équestre de tous les hommes qui ont illustré l'École de Versailles.

Il serait donc grand temps que nous revenions à cette équitation, car, sans elle, on ne fera jamais de vrais et de bons officiers de cavalerie.



LE DUC DE NEWCASTLE

En effet, le bon officier de cavalerie n'est pas celui qui sait seulement manier la cavalerie, il faut encore qu'il sache monter à cheval. Il faut qu'il soit tellement identifié à son cheval que les deux ne fassent qu'un ; il faut qu'il y ait entre eux un tel rapport, un tel accord, qu'ils sentent que rien ne pourra résister à leur impulsion.

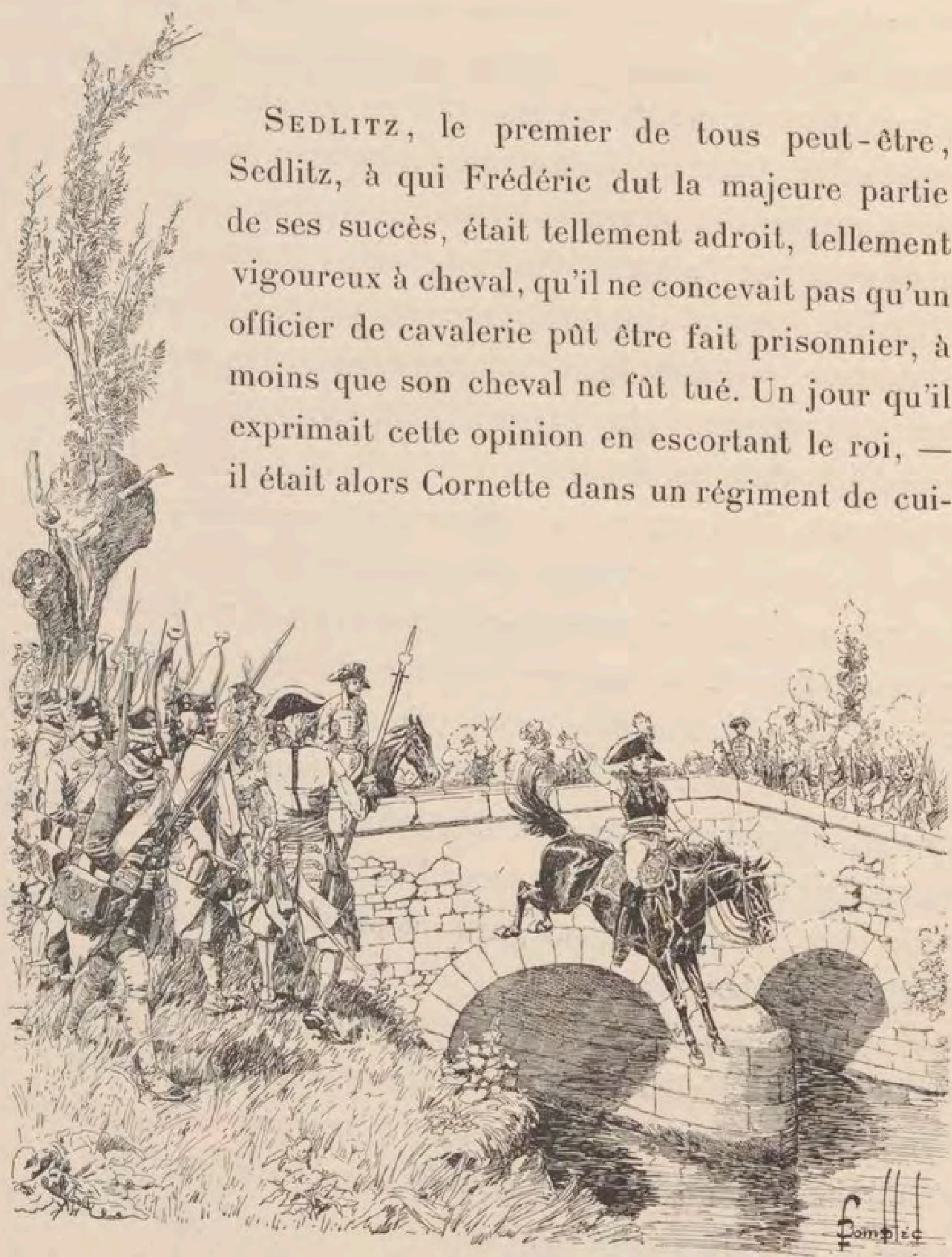
Mais si, au lieu de se trouver en quelque sorte sur son élément, l'officier de cavalerie ne fait pas corps avec son cheval, s'il est dérangé dans ses mouvements, en un mot s'il n'est pas complètement maître de cette seconde partie de lui-même au point de marcher, de courir pour ainsi dire par intuition, comment pourra-t-il conserver la liberté d'esprit si nécessaire dans le tumulte de la bataille; comment aura-t-il la faculté d'agir suivant les circonstances, faculté indispensable dans une arme où l'à-propos des charges fuit comme l'éclair, et où il faut quelquefois le saisir sans attendre un ordre supérieur venu peut-être de loin; où trouvera-t-il enfin l'élan suffisant pour entraîner à sa suite hommes et chevaux?

Non, jamais celui qui n'est pas très bon cavalier, qui n'est pas homme de cheval complet, fût-il d'ailleurs un génie, ne fera un bon officier de cavalerie. Que l'on consulte l'histoire, et l'on verra que les généraux de cette arme les plus distingués furent tous des cavaliers remarquables.



SEDLITZ ET LE ROI FRÉDÉRIC

SEDLITZ, le premier de tous peut-être, Sedlitz, à qui Frédéric dut la majeure partie de ses succès, était tellement adroit, tellement vigoureux à cheval, qu'il ne concevait pas qu'un officier de cavalerie pût être fait prisonnier, à moins que son cheval ne fût tué. Un jour qu'il exprimait cette opinion en escortant le roi, — il était alors Cornette dans un régiment de cui-



rassiers, — Frédéric, à qui rien n'échappait, fut frappé de cette assurance et se promit de mettre son capitaine à l'épreuve. L'occasion ne tarda pas à se présenter.

Toute l'escorte était obligée de passer sur un pont. Le roi attendit qu'il fût au milieu. Se retournant alors vers Sedlitz, qui était entouré en avant et en arrière, il lui dit :

— Vous prétendez, Monsieur Sedlitz, qu'un officier de cavalerie ne doit jamais être fait prisonnier. Certes, c'est le propos d'un homme de cœur ; cependant, il y a des circonstances où l'on peut se rendre sans déshonneur. Supposez, par exemple, que nous soyons des ennemis : vous n'auriez pas la prétention de nous passer sur le corps ! Que feriez-vous alors ?

Sedlitz, prompt comme la pensée, pique des deux, s'élance avec son cheval dans le torrent, ne se fait aucun mal et revient à fond de train près du roi, auquel il dit, en s'inclinant :

— Sire, voilà ma réponse.

Cet acte d'adresse et de vigueur fut le commencement de la faveur et de la fortune de cet habile général.

Cromwel, âgé de quarante-quatre ans alors qu'il tira pour la première fois l'épée, était un cavalier exceptionnel. Son énergie morale et physique, ses conceptions hardies, une décision prompte et la terrible impétuosité avec laquelle il lançait son cheval au fort de la mêlée, en firent, dit l'historien anglais Nolan, un général de cavalerie sans second dans l'histoire.

Turenne, Condé n'étaient pas seulement de grands capitaines, ils étaient de bons écuyers.

Et que dirai-je des Lasalle, des Murat, des Caulaincourt, des Monbrun, des Kellermann, des Nansouty, des Richepanse, des d'Hautpoul et de tant d'autres dont le souvenir se rattache aux plus brillants faits d'armes de notre cavalerie, aux plus belles pages de la gloire française ?

Ces noms illustres ne sont pas les seuls dont puisse s'honorer notre cavalerie : à sa tête se trouvent des officiers généraux qui ont montré qu'ils étaient les dignes héritiers de ces grandes traditions ; d'autres, auxquels il ne manque que l'occasion pour suivre les nobles exemples de leurs devanciers ; et dans des rangs moins élevés, dans tous les grades, le nombre d'officiers distingués est tel, que l'on peut envisager avec sécurité l'avenir de la cavalerie et lui présager de nombreux succès, si on la laisse travailler en paix, et « si on n'en fait plus une source inépuisable d'expériences malheureuses et un vaste champ de fantaisie qui trahissent plutôt l'agitation stérile que le travail fécond ».

L'art de la guerre et celui de l'équitation se doivent réciproquement de grands avantages. Le premier a fait connaître de quelle nécessité il est de savoir mener sûrement un cheval, et cette connaissance a engagé à établir des principes pour y parvenir.

Il en a été ainsi de tout temps, et l'histoire rapporte que ce fut surtout pendant la guerre qu'il fit aux Assyriens, que Cyrus découvrit le mérite d'une bonne cavalerie, alors que les Mèdes lui furent d'un si puissant secours, principalement dans la poursuite de l'ennemi. « Il fit prendre à l'instant même, dit Ephrem Houël, les chevaux *braves et frais* des vaincus, les fit monter à ses soldats les plus alertes et en forma un corps de cavalerie. » Plus tard, le noyau s'augmenta de nouvelles recrues, et, peu d'années après, par les encouragements et le zèle de Cyrus, la Perse possédait la meilleure cavalerie du monde.

L'art de l'équitation était porté à Rome à un haut degré ; Plutarque dit expressément « qu'il serait aussi absurde de monter à cheval sans connaître l'équitation, que de vouloir jouer de la flûte sans connaître la musique ».

Au temps de César, qui lui-même était très habile cavalier, il était si honteux d'ignorer l'équitation, que cela avait donné

naissance au proverbe : *Neque equitare, nec litteras scire* (Ne savoir ni monter à cheval, ni lire); nous disons maintenant : « Ne savoir ni lire ni écrire. »

L'art de l'équitation était professé à Rome par les *equisones*, qui se chargeaient tout à la fois du dressage des chevaux et d'apprendre à la jeunesse de Rome l'art de monter à cheval.

Les Romains, à l'exemple des Perses, avaient une cavalerie hors ligne; et le cheval était, comme l'aigle, représenté sur les enseignes guerrières de Rome.

« C'étaient d'intrépides cavaliers, nous dit encore Ephrem Houël, que ces rudes Germains à l'œil bleu, à la chevelure blonde, couverts de la peau de l'ours et du bison et armés de l'angon d'acier. Leurs enseignes portaient un cheval blanc aux fougueuses allures. Leurs bardes chantaient les Walkyries, chevauchant sur d'ardentes haquenées : « Les déesses qui président au combat, « ces belles Walkyries étaient à cheval, couvertes de leur casque « et de leur bouclier. Allons, disent-elles, poussons nos chevaux « au travers de ces mondes tapissés de verdure, qui sont la « demeure des dieux. »

Le Franck chantait dans ses chansons d'amour : « Je sais faire huit exercices : Je me tiens ferme à cheval, je nage, je glisse sur des patins, je lance le javelot, je manie la lance; cependant une fille de Russie me méprise. »

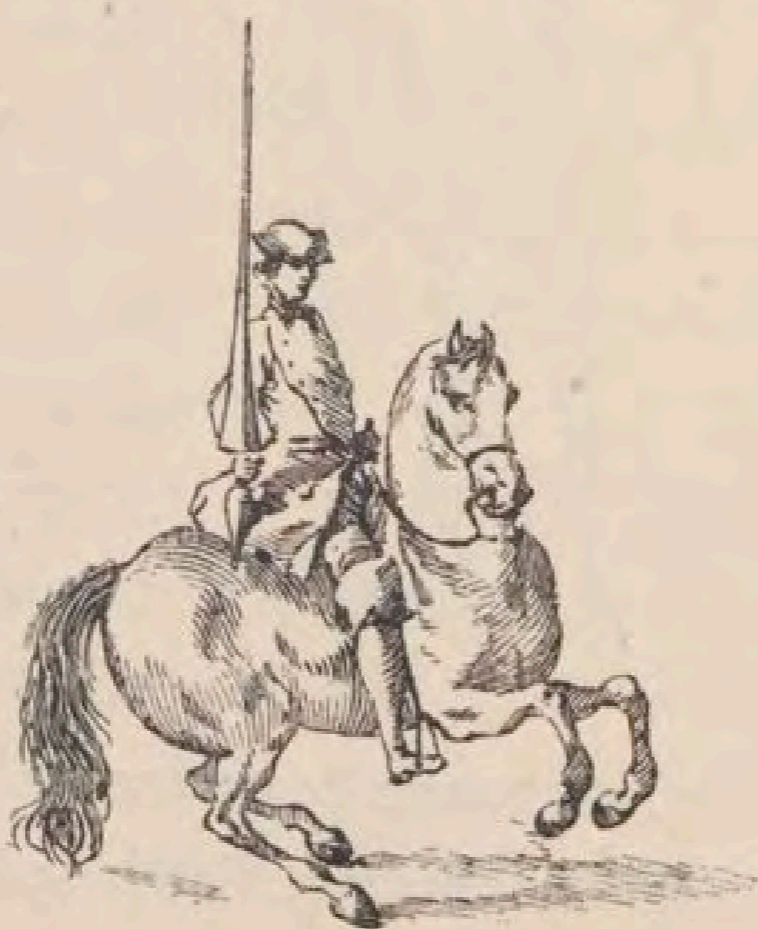
En prenant pied sur le sol gaulois, les Francs, en gardant leur propre expérience, s'approprièrent tout d'abord, comme par instinct, toutes les habitudes des Gaulois et des Romains. Ils puisèrent ainsi dans une triple source la science hippique, telle à peu près que nous la retrouvons de nos jours.

Le Sicambre devenu citoyen posa sur un monticule, près des eaux, la tour de bois qui formait le centre de son alea. Une épée et un cheval, voilà sa richesse, et cette richesse le rendait l'égal

des rois. Le don d'un cheval, chez les Germains, était la plus haute récompense du courage et de la valeur : « Ils attendent, dit Tacite, de la libéralité de leur chef ce cheval de bataille et cette framée sanglante et victorieuse. »

Le cheval est, comme on vient de le voir, de tous les êtres créés le plus utile à l'homme. Dès l'origine des peuples, il présida à la formation des empires, et, maintenant encore, un État sans cavalerie et sans la vie que donne le cheval serait à la merci du premier conquérant. C'est pour cela que nous ne comprenons pas l'indifférence des pouvoirs publics pour tout ce qui touche à l'art équestre ; la science de l'équitation, comme je le répète, est d'un intérêt général et ne peut périr.

Il n'y a rien à demander à cet égard aux ministres : leur règne est si court, si éphémère, que leurs bonnes intentions, quand ils en ont, n'ont pas le temps de se réaliser. C'est aux députés dont la volonté et la puissance plus durables se transmettent en se renouvelant, c'est aux députés qu'il appartiendrait de protéger efficacement une science qui, mieux connue et mieux appréciée, rendrait des services immenses au pays, et, indépendamment des autres avantages, aurait pour résultat infaillible une économie considérable dans le budget de la cavalerie.



PERSONNEL

DE LA GRANDE ET DE LA PETITE ÉCURIE

CE fut sous le règne de Louis XV que des arrêts du conseil d'État réglementèrent d'une manière définitive les conditions imposées pour être reçu dans les pages de la chambre du roi, dans les pages de la grande et de



la petite écurie, où les jeunes gens de la noblesse briguaient l'honneur d'être admis pour y faire, outre leur service auprès du roi, leurs *académies*, c'est-à-dire pour s'y perfectionner dans l'escrime, la danse, l'équitation, en un mot dans tous les exercices du corps, qui jouaient autrefois un rôle si important dans l'éducation aristocratique et servaient de préparation à la vie militaire en même temps qu'à l'existence du courtisan.

Avant la Révolution, la grande école française avait son siège à Versailles, où elle brillait du plus vif éclat de splendeur et de gloire.

Les écuries du roi fonctionnaient séparément et, en conséquence, étaient organisées avec des attributions différentes.

Cette organisation intérieure, créée par des décisions royales, recevait, suivant les temps et les exigences du service, des modifications dont il y a lieu de tenir compte.

En ce qui concerne la grande écurie, les modifications dans le personnel ont toujours été apportées, dit Charles Duplessis, par des règlements ou des édits royaux ; mais, pour la petite écurie, qui, au propre, était l'écurie du roi, une simple volonté du souverain, manifestée à M. le Premier, suffisait pour changer l'état des choses dans le sens de ses désirs.

La grande écurie, qui était considérée comme une académie équestre, destinée à l'instruction des futurs officiers ou des hauts fonctionnaires, avait les chevaux de selle spécialement affectés à la guerre, aux grandes chasses, aux grandes cérémonies et à l'enseignement équestre. Le dressage et la conservation des chevaux étaient donc l'affaire des écuyers attachés à cette écurie.

En 1785, la grande écurie était ainsi composée :

Le prince de Lambesc, grand écuyer de France ;

Marquis Malbec de Briges, premier écuyer ; M. de Lançon, écuyer commandant ; marquis de la Bigne, écuyer ordinaire ; François d'Abzac, écuyer ordinaire ; Alexandre Dumas de Goursac, écuyer ordinaire ; Dauphin de Goursac, écuyer cavalcadour ; Le Vaillant de Saint-Denis, écuyer cavalcadour ; baron de Saint-Étienne, écuyer élève ; chevalier de la Bigne, écuyer élève ; M. de Boisfoucauld, écuyer élève.

Le service d'honneur de la petite écurie comprenait :

Monsieur le Premier, qui était le Duc de Coigny, premier écuyer ; comte de Larboust, écuyer commandant ; chevalier de Villoutreys, écuyer cavalcadour ; marquis de Vernon, écuyer

cavalcadour ; marquis de Boisseuilh, écuyer cavalcadour ; marquis de Saint-Pol, écuyer cavalcadour ; comte de Boisseuilh,



MARQUIS DE LA BIGNE

écuyer cavalcadour ; chevalier de Cubières, écuyer cavalcadour ; de Renon, écuyer ordinaire.

Le service comprenait quarante pages et vingt écuyers du roi pour accompagner, nommés *écuyers par quartier*.



VERSAILLES — LA LEÇON D'ÉQUITATION

M. le marquis de la Bigne et M. le chevalier François d'Abzac, dont la réputation cependant n'a jamais égalé celle de son frère, le vicomte d'Abzac, qui avait quitté le manège de Versailles pour n'y revenir qu'à la Restauration, étaient alors les écuyers admirés de cette académie, où l'on ne restait qu'à la condition de faire son devoir, d'apprendre consciencieusement son métier.



CAMPEADOR MONTÉ PAR LE MARQUIS DE LA BIGNE

En effet, la supériorité de ces deux hommes de cheval était si éclatante aux yeux de tous leurs contemporains, qu'ils n'ont pas osé se prononcer sur la supériorité de l'un ou de l'autre.

Cependant, pour formuler une appréciation quelconque, ils ont dû recourir à un subterfuge, du reste assez ingénieux : « Pour faire un écuyer qui n'a jamais existé, — disait-on à cette époque, — il faudrait les jambes de La Bigne et la main de d'Abzac. »

J'ai raconté le tour de force accompli en Allemagne par le vicomte d'Abzac. Certes, il n'a pas dû manquer de jambes en cette occasion ! Quant à M. le marquis de la Bigne, son nom restera attaché au souvenir d'un exploit d'une autre nature, mais peut-être plus incompréhensible encore. Il fit et gagna le pari de mettre une heure, sans quitter le galop un instant, à se rendre de la porte de la Grande-Écurie à la porte du château de Versailles, c'est-à-dire à traverser la place d'Armes, son cheval ayant pour toute embouchure un fil de soie passé dans la bouche. Ah ! oui, il lui en a fallu, des jambes ; mais il n'a pas dû manquer de main non plus ! M. le marquis de la Bigne montait, nous dit le baron d'Etreillis, auquel j'emprunte cette anecdote, un cheval espagnol nommé le *Campeador*.

L'école des d'Abzac, tout en suivant les préceptes de La Guérinière, dégagea complètement l'équitation de toutes les superfluités, de toutes les inutilités en vogue du temps de Pluvinet, et que La Guérinière avait encore trop conservées, bien qu'il les eût cependant modifiées. Les d'Abzac voulaient une équitation moins restreinte et moins assise ; ils pressentaient déjà le changement qui devait un jour s'opérer dans cet art.

L'introduction en France des chevaux anglais, montés par les grands seigneurs aux chasses royales, les courses, l'organisation plus large de notre cavalerie commençaient à faire comprendre la nécessité de préparer les chevaux à marcher à des allures plus franches. Le talent de l'écuyer ne consistait plus alors seulement à faire parader, à fatiguer inutilement un cheval pour obtenir des airs relevés, mais bien à calculer ses forces, à les ménager et à régulariser ses allures. On ne conservait du tride que ce qu'il en fallait pour donner au cheval de l'élasticité et du mouvement ; on ne l'assouplissait que pour le rendre liant et le soumettre à la volonté du cavalier.

A côté des d'Abzac marchaient les écuyers militaires tels que Bohan, d'Auvergue, Mottin de la Balme, Melfort. Ces hommes sentaient peut-être plus encore la nécessité des modifications ; leur équitation devant s'adresser à l'instruction de nos troupes à cheval.

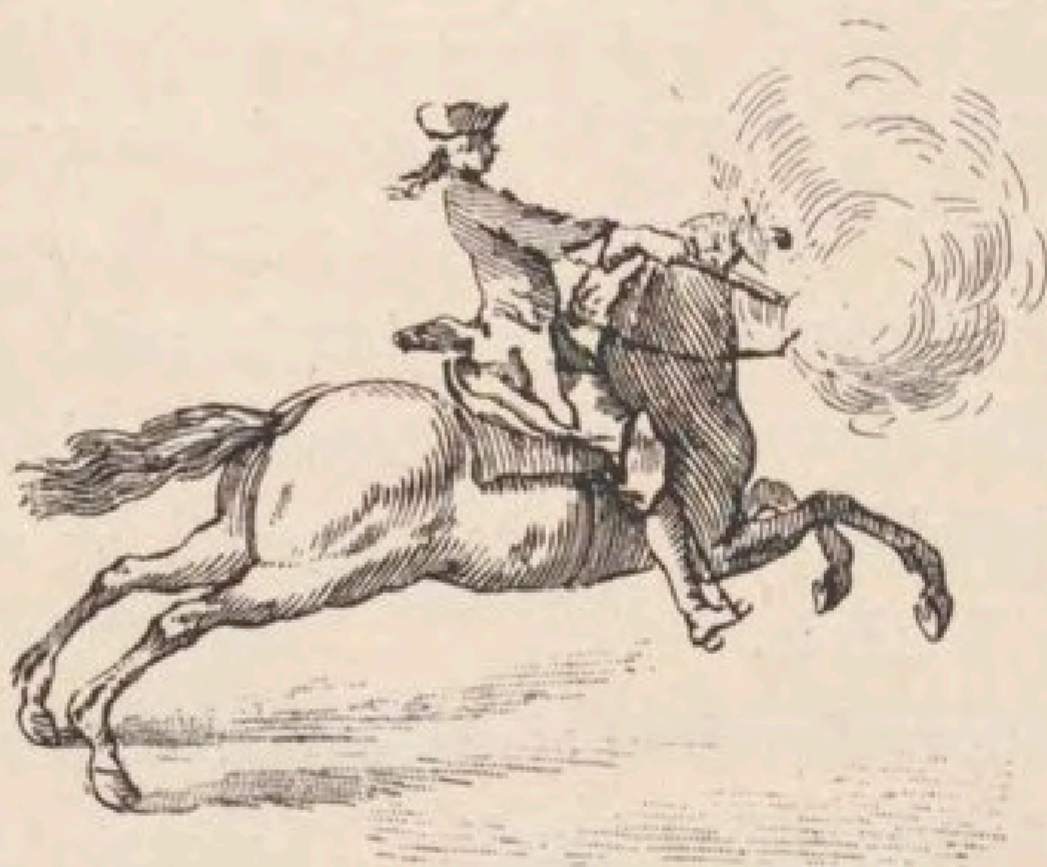
En 1789, l'équitation civile et militaire servait de type à toutes les écoles de l'Europe.

Les bases fondamentales de l'équitation à cette époque, — dont Versailles fut à la fois la complète et dernière incarnation, — résidaient principalement dans une excessive finesse d'aides, un tact et un sentiment particuliers. Les effets de force et de violence étaient sévèrement proscrits. L'écuyer et le cheval semblaient se mouvoir en vertu d'un accord si parfait qu'aucun signe extérieur ne venait en trahir le secret aux yeux de l'observateur. A cette époque, on eût ri de cette manière brutale où l'éperon ne quitte pas le flanc, où le cavalier se livre à des renversements de corps, le tout pour arracher un travail saccadé, violent, ou un de ces mouvements bizarres et antinaturels qui, appartenant au dressage des chiens savants ou rentrant dans la mécanique, ne sont point du véritable domaine de l'équitation ; au point de vue de l'art, c'est de l'hérésie.

La position du cavalier était aisée, élégante, correcte, à la fois exempte de raideur et de désinvolture. Le cheval était équilibré naturellement, assoupli, léger, *goûtant son mors*. Il en résultait un travail fin, délicat, gracieux et très agréable à regarder. Une légère pesée de l'assiette, une imperceptible pression du genou, un insaisissable doigté de la main, suffisaient au cavalier pour communiquer sa volonté à sa monture. L'animal semblait obéir à sa propre impulsion, bien plus qu'à une indication quelconque, et se plaisait sous cette domination dissimulée. Il acceptait, sans révolte, cette « main de fer enveloppée d'un gant de velours » et

travaillait gaiement avec tout l'entrain de sa nature, *puissant dans ses hanches et galant dans sa bouche*, suivant une expression de l'époque.

Malheureusement, quand la Révolution arriva, cette belle équitation devait, avec tous les arts, qui étaient atteints du même coup, avoir le plus à souffrir. Son sanctuaire, Versailles, soutenu par la munificence royale, disparut avec la royauté. Les autres écoles tombèrent également, et tous nos écuyers s'exilèrent ou trouvèrent un refuge dans les camps.





L'ÉCOLE DE VERSAILLES

SOUS LA CONVENTION

LA Convention, qui avait aboli toutes les écoles instituées sous l'ancien régime, s'aperçut bientôt de la perturbation que causait cette disparition de tout enseignement équestre. Elle voulut, avant de disparaître, rétablir les institutions reconnues indispensables. Mais elle n'eut pas le temps d'achever sa tâche. Le Directoire, fort heureusement, la continua en décidant la création d'une école d'équitation. Versailles fut de nouveau destiné à faire l'instruction de nos troupes à cheval. Ce n'était plus le manège académique des temps passés, chargé de conserver les vieilles traditions en développant le progrès. L'équitation rationnelle, logique, fine, élégante, artistique avait disparu ; il ne s'agissait plus alors que de former à la hâte des instructeurs pour nos régiments.

A ce moment, l'équitation n'était plus enseignée publiquement en France, pas même par Thiroux, qui avait cependant toute liberté d'agir comme il l'entendrait à ce sujet, et cette lacune était très préjudiciable aux intérêts militaires du pays.

L'ouverture de cette École n'eut cependant pas lieu immédiatement, car un deuxième arrêté fut pris à la fin de fructidor an IV, par lequel l'École de Versailles devait être dirigée par deux officiers supérieurs, l'un ayant la direction de la tenue générale de l'École, l'autre ayant charge de maintenir la discipline, la police, l'instruction et tout le détail.



CHARLES THIROUX

Toutefois, Coupé, et Gervais furent mis à la tête du manège de cette nouvelle institution. On leur confia l'instruction de cette École; on ne redouta point l'insubordination, persuadé qu'on était alors que ces hommes spéciaux ayant fait d'un art, l'étude de toute leur vie, offraient pour instruire de bonnes garanties.

En raison de la promptitude avec laquelle il devint nécessaire de former des officiers, Coupé et Gervais furent donc les deux premiers instructeurs de l'École Nationale d'Équitation, et, tout imbus qu'ils étaient des principes de La Guérinière et des

d'Abzac, furent en quelque sorte les chefs d'une école que l'on peut appeler, avec raison, école de circonstance. Deux générations étant en présence, l'un n'ayant pas appris, l'autre n'ayant pas le temps d'apprendre, il devenait difficile de pousser très loin l'éducation des hommes et des chevaux. Dans beaucoup de circonstances, un cheval bien ajusté eût été un inconvénient, un danger, au lieu d'être un avantage.

Coupé et Gervais, que le ministre de l'intérieur Bennezech désignait comme des maîtres de premier talent, dans son rapport au Directoire, le 14 thermidor an IV (1^{er} août 1796), enseignèrent une équitation très simple, qui consistait, à peu d'exceptions près, à laisser marcher les chevaux librement. Le fond de presque toutes les leçons données à cette époque était de dire : « Arrêtez et rendez. » Il s'agissait simplement d'arrêter à temps et de rendre à propos. N'ayant ni le temps ni la faculté d'assouplir les chevaux, de leur gagner les hanches, abandonnés en quelque sorte à eux-mêmes, les cavaliers restaient d'aplomb tant bien que mal, mais prenant toujours, en tout état de cause, la position la plus en rapport avec leur nature. C'est avec une équitation aussi peu savante, dans laquelle souvent l'instinct faisait tous les frais, que nos armées firent le tour de l'Europe.

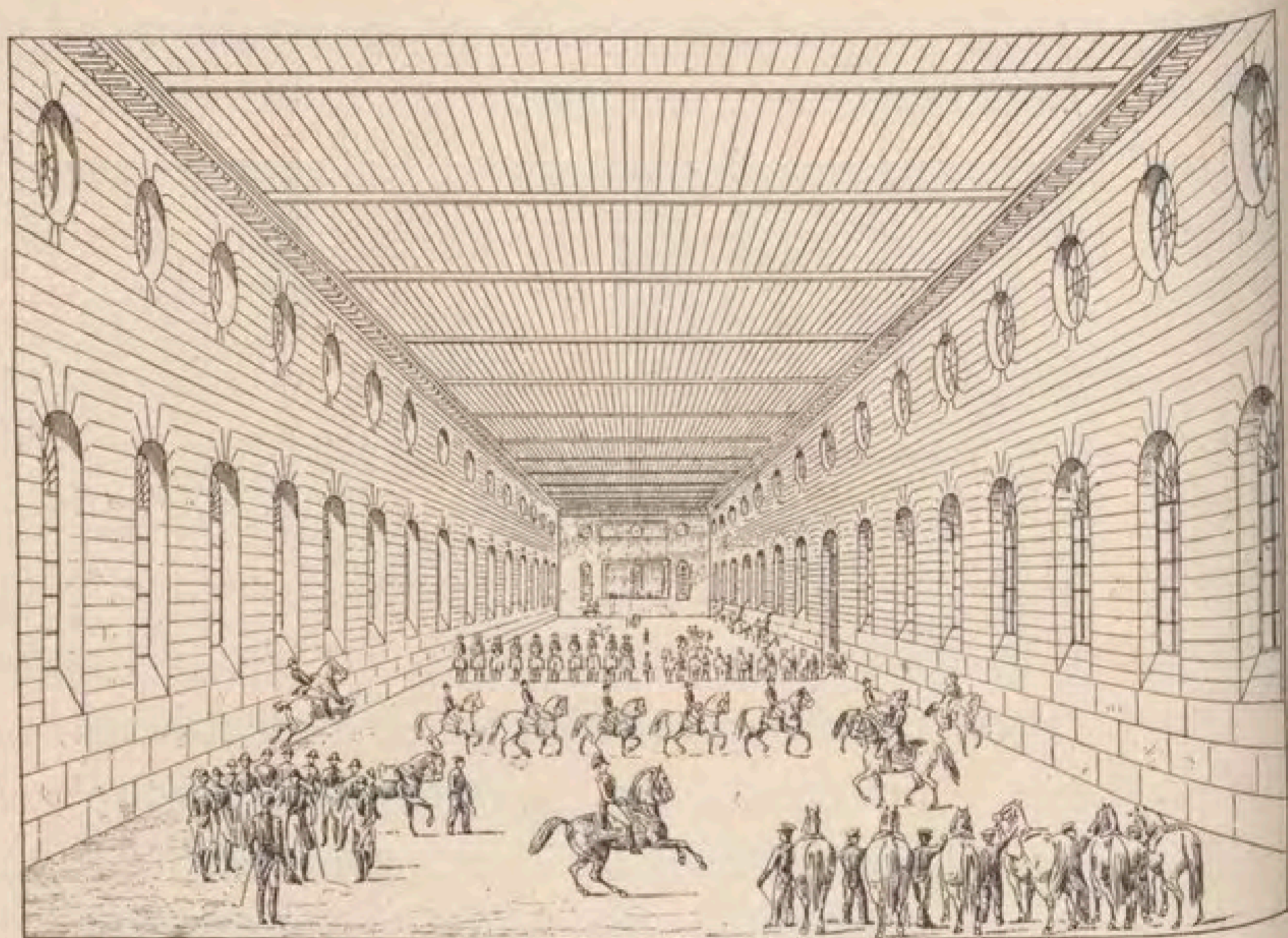
Si Napoléon avait su faire des prodiges avec une cavalerie, où les hommes de cheval étaient en si petit nombre, il reconnut cependant la nécessité, pour l'avenir, de faire pratiquer de bonne heure l'équitation à la jeunesse.

Mais n'anticipons pas. Revenons à Versailles, qui devint, par le décret du 23 floréal an VI, une institution purement militaire.

Le 27 brumaire an IV (18 novembre 1798), un nouveau décret du Directoire décida que l'École d'équitation de Versailles serait définitivement sous les ordres directs du ministre de la guerre.

Cette École était donc par le fait un établissement complè-

tement militaire, puisqu'un arrêté spécial défendit à l'avenir d'y envoyer des élèves civils. Les officiers et sous-officiers qui y furent admis n'y suivirent qu'un cours d'équitation et d'hippiatrique, comme on disait alors ; mais aucun autre cours n'y fut professé pendant toute la durée de son existence.



LE MANÈGE DE VERSAILLES

Lorsque le général Desnoyers fut nommé au commandement de l'École d'équitation de Versailles, celle-ci reçut du Directoire le nom d'École d'instruction des troupes à cheval, qu'elle conserva jusqu'au 10 août 1810, date de sa suppression.

A la Restauration, le marquis de Vernon, qui les connaissait, les appela de suite, lorsqu'il organisa le service des écuries de Louis XVIII et les nomma piqueurs.

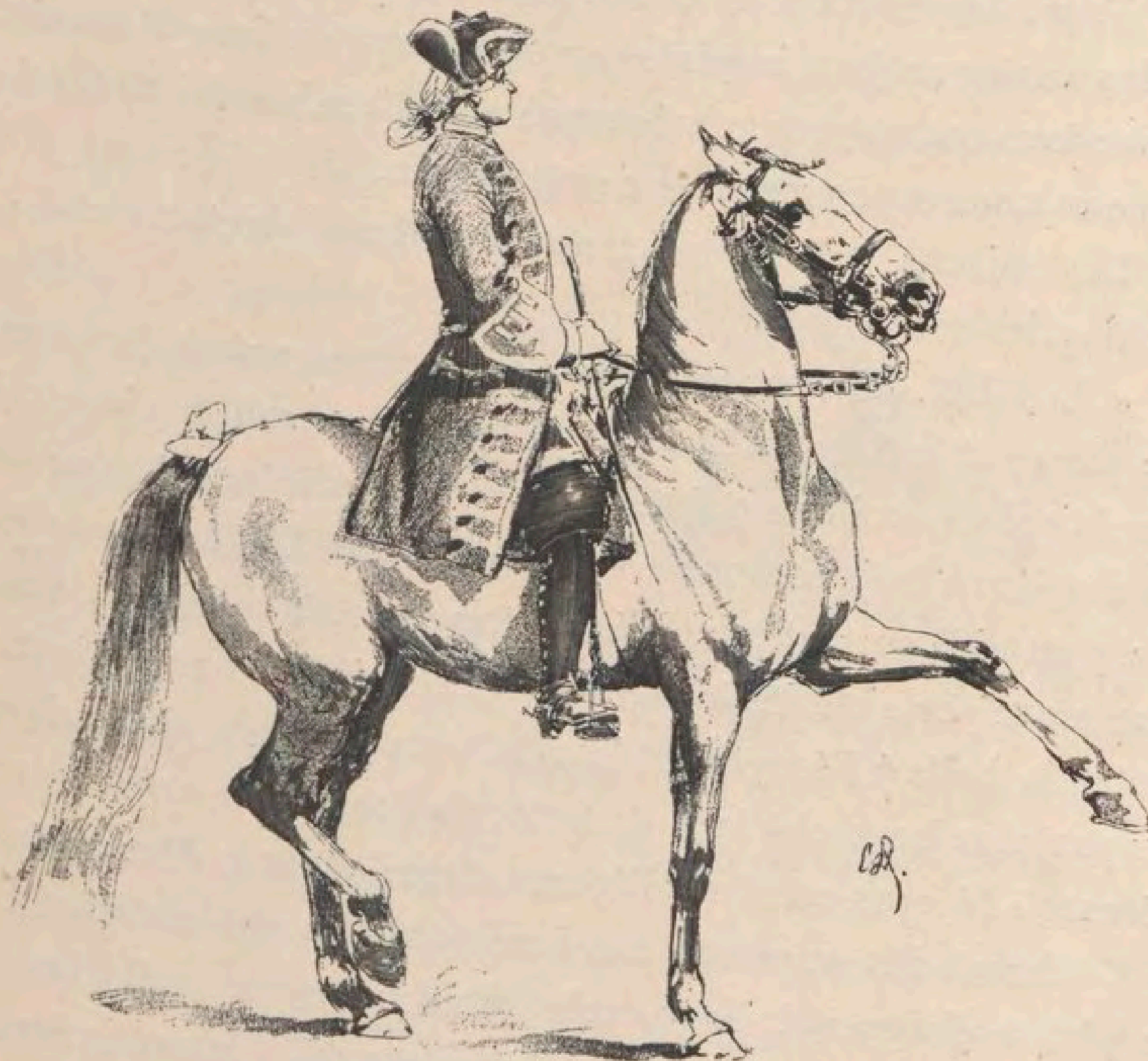
Versailles rendue à son ancienne destination, les deux d'Abzac, dépositaires de nos vieilles et saines traditions équestres, reprirent la direction du manège du roi.

Les écuyers qui secondaient MM. d'Abzac étaient :

ÉCUYERS DE MANÈGE

Vicomte Dumas de Goursac.
Comte Charette de Boisfoucaud.

Vicomte d'Aure, élève écuyer du
3 août 1814.



ÉLÈVE DE L'ÉCOLE DE VERSAILLES

ÉCUYERS CAVALCADOURS

Marquis de Cubières.
Comte de Saint-Pol.
Vicomte de Bongars.

Chevalier de Rivière.
Vicomte Charette de Boisfoucaud.

ÉCUYERS DE MAIN

Pasquier de Salaignac.
Coqueray de Landel.
Comte Bosquet de Saint-Pardoux.
Marquis de Fresnes.

Vicomte de Salvert.
Marquis de Martel.
Marquis de Peyrelongue.
Comte de Neuilly.

EMPLOYÉS DE MANÈGE

Biètre, dit Gervais, piqueur.
Coupé, piqueur.

Bellanger, sous-piqueur.
Bergeret, sous-piqueur.

Tous, ils avaient pour la prospérité de l'École de Versailles les plus vastes projets, inspirés par un sage patriotisme. Comment, avec tous ces moyens, n'est-on pas arrivé à mieux faire ? C'est ce que va nous expliquer M. le comte d'Aure.

Les raisons qu'il nous donne paraîtront peut-être futiles, mais elles sont vraies.

« Les MM. d'Abzac voulaient, en commençant un élève pour le placer et le fixer à cheval, qu'il fût mis en selle à piquet ; ils voulaient une coiffure qui tînt sur la tête et préféraient pour cela le chapeau à trois cornes du temps de Louis XVI à cette espèce de pyramide en feutre, coiffée de travers et la pointe en avant, comme la portaient les tapageurs de l'Empire ; ils préféraient en outre la botte à l'écuyère et la culotte un peu juste au charivari, au pantalon large et à la botte forte ; ils donnaient encore la préférence à l'éperon court sur l'éperon d'une longueur démesurée. »

Ce furent des exigences aussi raisonnables qui contribuèrent le plus à éloigner de leur école. Monter sur une selle fermée était une humiliation ; porter un chapeau dit à la voltigeur de Louis XIV était un ridicule, et puis comment des vieillards portant tant de la poudre pouvaient-ils enseigner quelque chose ?

La transition qu'avait fait naître l'équitation militaire contribua également à éloigner la jeunesse d'alors de l'École de Versailles, où on attachait avec raison une excessive importance à la régularité de la position du cavalier. C'était donc la base première de l'enseignement, et cela se comprend aisément. On ne voulait plus de ce genre d'équitation : on copiait tout ce qui était militaire. Les officiers ayant contracté l'habitude de

mener leurs chevaux les rênes flottantes, tous les jeunes gens trouvèrent de bon ton d'avoir à cheval les jambes en avant outre mesure et de mener les chevaux à l'abandon.

Quand les masses font mal, le respect humain commande de les imiter dans la crainte d'être ridicule en faisant bien.

La mode adoptant en même temps l'équipement anglais, ceux qui sur les selles anglaises pouvaient plus facilement prendre cette posture ridicule, incommode et contraire à toute espèce de principes, prétendaient monter à l'anglaise, et, comme il était de très bon ton encore de copier tout ce que l'on croyait anglais, cette équitation, très peu anglaise, prévalut pendant toute la Restauration.



OFFICIER DE L'EMPIRE

On comprend du reste combien le manège de Versailles offrait peu d'attraits à cette jeunesse qui aurait dû se soumettre à un long et pénible apprentissage. Pour savoir, il faut apprendre; pour apprendre, il faut étudier. En toute chose n'est-ce pas la règle inflexible? Pourquoi en excepter l'équitation?

Pendant une année et souvent plus longtemps, l'élève du manège de Versailles était condamné à la selle française sans étriers, et cela sous une surveillance sévère et infatigable. On ne lui passait rien; dès que sa position s'écartait de la plus rigide régularité, il y était aussitôt rappelé. C'est le seul moyen de faire non seulement un écuyer, mais encore un cavalier. Le mouvement instinctif de tout homme à cheval est de remonter les genoux

et de pencher le haut du corps en avant. Or il faut prendre l'habitude de faire exactement le contraire sans avoir besoin même d'y penser. Tout cavalier préoccupé de sa position ou inquiet de rester sur sa selle ne peut avoir aucune action sur son cheval. Toutes ses facultés se concentrent forcément dans une seule idée : ne pas tomber. Dès lors il se contracte, se crispe, s'attache instinctivement à la bouche du cheval, et l'homme n'existe plus : c'est un volant sur une raquette ! En selle, il faut être comme assis dans un fauteuil, chez soi, mais y être complètement, afin de conserver la libre disposition de son jugement et surtout de ses effets de main ou de jambes. On doit faire agir les unes ou les autres simultanément ou isolément, sans même avoir besoin d'y penser : cela doit se faire tout seul, par suite d'une habitude en quelque sorte instinctive et mécanique.

Cette aisance, cette facilité de mouvement, cette sûreté de soi-même, une seule chose peut vous la donner : « trotter autour du manège sans étriers », mais trotter longtemps, indéfiniment, jusqu'à ce que l'on se sente maître de tous ses moyens. Alors, mais alors seulement, il est permis de savoir si l'on a le sentiment du cheval, si l'on pourra devenir écuyer.

C'est ce qui se faisait à Versailles et que les jeunes gens de famille aptes à devenir écuyers ne voulaient pas pratiquer. On n'avait plus le désir d'apprendre, ce qui explique comment la jeunesse d'alors n'a pas su profiter des avantages qui s'offraient à elle pour s'instruire.

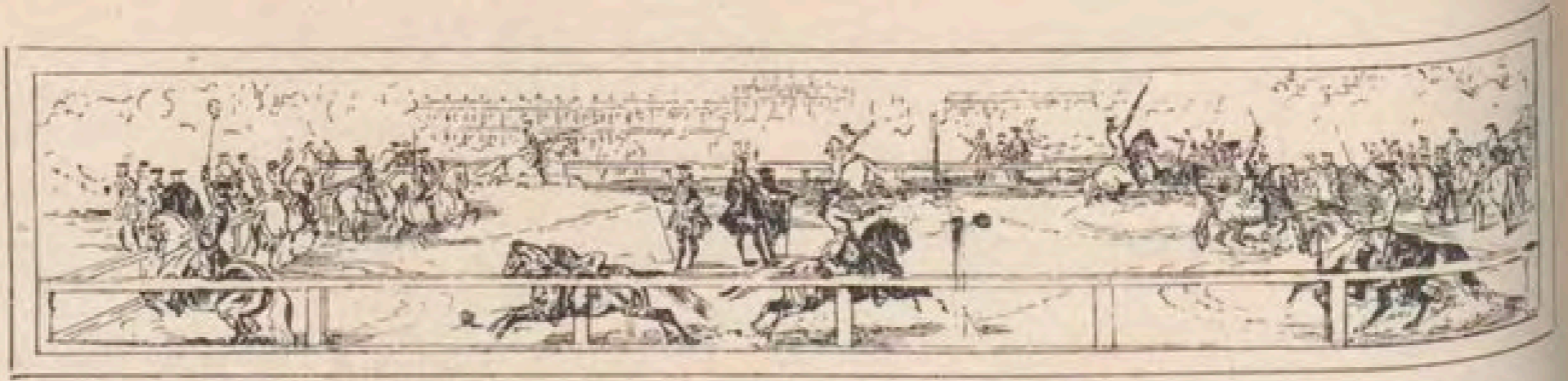
Le tort de la Restauration, sans nul doute, après avoir fait les frais d'une aussi grande organisation, est de n'avoir pas formé à Versailles une pépinière de sujets étrangers au service des écuries, pouvant, une fois leur éducation achevée, aller porter ailleurs les principes qu'ils auraient reçus. Cette organisation aurait certainement donné une impulsion salutaire à la science

équestre, dont aurait profité le manège du roi, qui, pendant les six premières années de sa réorganisation, malgré un matériel considérable en chevaux, capables de former plus de cent personnes, avait simplement pour élèves les gens du service des écuries, destinés à être un jour piqueurs ou sous-piqueurs, quelques jeunes gens de famille et un très petit nombre d'élèves privilégiés apprenant pour eux, mais non pour transmettre aux autres.

Et cependant l'École de Versailles, dont on ne saurait trop vanter les principes de tenue, de tact, de prudence, de décision, de justesse, était supérieure à toutes les autres écoles.

Aucune ne pouvait lui être opposée pour le dressage qu'elle obtenait par le temps et la patience, il est vrai, mais sans user les chevaux, tandis que, dans tout le reste de l'Europe, on cite quelques hommes seulement possédant ce précieux talent.





RÉORGANISATION

DE LA MAISON DES PAGES

LE marquis de Vernon avait plusieurs fois proposé au roi Louis XVIII une réorganisation générale de la Maison des pages ; mais le roi, toujours indécis de savoir s'il fallait nommer un grand écuyer ou s'il était préférable de laisser longtemps encore cette charge vacante, hésitait, lorsque la libération définitive du territoire et les bonnes conditions dans lesquelles les finances françaises se trouvaient, l'engagèrent à reconstituer l'École des pages. Il fit alors savoir au marquis de Vernon qu'il ait à lui soumettre toutes les propositions qu'il jugeait convenables pour une organisation complète du service de ses écuries.

La Maison des pages fut donc reconstituée par l'ordonnance du 1^{er} novembre 1820, et cette réorganisation, œuvre du marquis de Vernon, vint redonner au manège de Versailles l'éclat d'autrefois.

Au sujet de cette réorganisation, voici ce que dit Charles Duplessis :

« Pour l'enseignement de l'équitation, les pages de la grande Écurie étaient réellement favorisés, celle-ci ayant presque toujours possédé, pendant deux siècles, les maîtres les plus habiles

et les plus célèbres du temps ; tandis qu'à la petite Écurie, l'instruction équestre n'était donnée que par des écuyers de différents services, tels que les écuyers servants, dont le savoir ne pouvait être que des plus modestes, bien que quelques-uns d'entre eux, grâce à des qualités innées, avaient fini par devenir célèbres, comme Malbec de Briges, par exemple, après son passage à la grande Écurie du roi.

« Avant la construction du château de Versailles, la grande Écurie ainsi que la petite étaient installées aux alentours du palais des Tuileries. La première occupait en totalité les bâtiments connus sous le nom de grande Écurie, construits par Philibert Delorme ; et la petite Écurie, un hôtel situé dans la rue Saint-Nicaise, lequel porta plus tard le nom d'hôtel de Crussol. Cet hôtel possédait alors un manège destiné à l'instruction des pages attachés à ce service.

« Vers 1680, Louis XIV s'installa définitivement au château de Versailles, et toute la cour l'y suivit, ainsi que les deux Écuries, qui furent alors logées dans les deux grands bâtiments construits sur la place du château et faisant face au palais ; bâtiments qui, jusqu'à nos jours, ont conservé les noms de leur première affectation. »

Le grand écuyer, les écuyers, les pages, tout le personnel, en un mot, des deux Écuries y résidait ; et, cette installation nouvelle favorisant le développement de chaque partie du service, les Écuries du roi arrivèrent à un degré de perfection en toutes choses qui ne fut jamais dépassé.

Plusieurs pages des Écuries du roi devinrent célèbres comme écuyers, et parmi ceux-ci il faut citer : de Nestier, de Lubersac de Livron, le vicomte et le chevalier d'Abzac, les deux de Vitrac père et fils, les de Goursac et de Boisfoucaud, Malbec de Briges, de la Bigne, les O'Hégerthy et tant d'autres, tels que

les de Neuilly, les Dugard, de Jouan, etc. ; aussi disait-on au XVIII^e siècle, lorsqu'on voulait parler de l'École d'équitation des pages : « l'Académie de Versailles », en raison des écuyers célèbres



LE COMTE D'AURE

qui y avaient professé. Il en sera encore ainsi après 1815, grâce à l'enseignement équestre véritablement supérieur des deux d'Abzac, de Goursac et de d'Aure ; d'où l'on peut conclure que l'École d'équitation des pages du roi a été, pendant plusieurs siècles, la première École équestre du monde civilisé. Nous ne

saurions donc mieux faire, pour la représenter telle qu'elle fut alors, que de reproduire textuellement la description qu'en faisait, en 1861, un officier de cavalerie, le comte de Noë, qui avait été page sous la Restauration, et par conséquent élève de d'Abzac et de d'Aure.

Pour l'enseignement de l'équitation, les pages étaient divisés en deux classes, qui formaient la haute et basse École. La haute école, sous la direction du vicomte d'Abzac, comprenait les pages qui avaient déjà acquis un degré satisfaisant d'instruction dans l'art équestre. En entrant dans cette division, on recevait les éperons, marque distinctive de l'écuyer.

Il fallait voir ce noble vieillard, aux cheveux argentés, coiffé de son chapeau de manège classique, âgé de soixante-dix ans, le vénérable vicomte d'Abzac, donnant ses leçons avec une clarté, une précision, un air de cour, qui remplissaient les spectateurs d'admiration. Monté sur son cheval isabelle, à crins blancs, académiquement assis, il était le type du chevalier gentilhomme rappelant les belles gravures des anciens écuyers, en même temps qu'il était l'expression la plus noble de la perfection que l'on peut atteindre, à un âge même avancé, dans l'équitation académique.

La basse école comprenait les nouveaux pages. C'était le comte d'Aure, l'élève et l'émule du vieux d'Abzac, qui les formait. Porté sur son cheval *Le Cerf*, ce cavalier déployait tout ce que la jeunesse, la grâce jointe à une habileté consommée pouvait produire de plus séduisant dans l'art de l'équitation.

M^{me} la dauphine et M^{me} la duchesse de Berry honoraient quelquefois de leur présence la maison des pages, et c'était toujours aux heures de manège. Parties soit de Saint-Cloud, soit de Villeneuve-l'Étang, résidence favorite de M^{me} la dauphine, les royales visiteuses venaient en costume d'amazone, suivies des

officiers de leur maison, pour admirer les prouesses de ces habiles écuyers, célèbres dans toute l'Europe.

Elles aimaient à voir les passes, les voltes, tous les airs de manège exécutés par les chefs de la vieille équitation française et par leurs élèves. Assises sur une chaise, entre les deux piliers qui servaient aux sauteurs, elles assistaient à la leçon tout entière.

« C'était, dit le comte de Noë, quelque temps avant la Révolution que fut donnée, dans le manège de l'École de Versailles, une représentation solennelle du grand art des pages. Une tribune toute couverte de velours cramoisi, avec franges et crépinettes d'or, fut établie à la hauteur des piliers. Là, entourée des officiers de sa maison, M^{me} la dauphine assista au spectacle d'une séance académique équestre du temps de Louis XIV. Un des jeunes princes de la maison d'Orléans, M. le duc de Nemours, alors enfant, avait accompagné la dauphine de France. Trente beaux chevaux, de couleurs différentes, furent amenés dans le cirque royal par des piqueurs en livrée.

« Il y avait dix chevaux de couleur grise, dix de couleur baie et dix de couleur alezane ; tous étaient magnifiquement harnachés avec des selles dites à la royale, en velours rouge brodé d'or, et des nœuds de rubans, de couleur variée, nattés à la crinière et s'échappant en flots gracieux le long des tempes.

« Les dix chevaux gris portaient des rubans bleu de ciel ; les dix chevaux bais, des nœuds de couleur cerise ; les dix chevaux alezans, des nœuds violets.

« Trente jeunes pages en tenue de manège, veste de couleur chamois, culotte de velours bleu foncé, chapeau de manège sans ornement et bottes à l'écuyère, vinrent à pied saluer Son Altesse, après avoir reçu la gaule traditionnelle des mains des piqueurs. Ils s'élancèrent en selle, et le comte d'Aure, alors écuyer commandant du manège de Versailles depuis la mort de M. le vicomte

d'Abzac, conduisit la reprise des pages, dont le savoir-faire ne démentit pas la réputation de leur maître.

« Après des félicitations chaleureuses, M^{me} la dauphine demanda à M. d'Aure de monter devant elle son fameux cheval *Le Cerf*. Obéissant aux ordres de la princesse, le noble écuyer exécuta des prodiges d'évolutions hippiques.

« M^{me} la dauphine, ayant quitté l'estrade, tenait le jeune duc de Nemours par la main, lorsque, dans un des airs de manège exécutés par l'habile écuyer, *Le Cerf*, sous la main puissante qui le dirigeait, vint de l'extrémité du manège, à fond de train, sur les deux augustes personnages, jusqu'à toucher les pieds de M^{me} la Dauphine.

« Alors M. d'Aure d'enlever son cheval, en le faisant pirouetter sur les jambes de derrière, aux acclamations des spectateurs, émus de la hardiesse et de l'habileté du cavalier.

« Le jeune prince, effrayé, recula, entraînant la princesse par la main.

« — N'ayez pas peur, lui dit-elle, n'ayant pas bougé et retenant l'enfant, n'ayez pas peur, il n'y a aucun danger. L'homme et le cheval ne font qu'un. »

« Puis elle se retira après avoir adressé à chacun une parole flatteuse. »

Ce tableau, peint sur le vif, en dit beaucoup plus que ce que l'imagination pourrait écrire et nous révèle un des côtés plus saisissants de ces illustres écuyers de l'École de Versailles, qui savaient si bien unir le talent à la simplicité et qui ont laissé dans l'esprit de ceux qui les ont connus le souvenir de la plus respectueuse admiration.

Si la création des pages du roi donna plus d'importance au manège de Versailles, les résultats qui en découlèrent pour l'art équestre furent presque nuls. Les pages, pris dans les grandes

familles de France, formaient une institution militaire destinée à fournir des officiers de cavalerie à l'armée. Ayant presque tous un grand avenir de fortune, ils n'acceptaient l'équitation que comme un art d'agrément simplement utile pour eux, et, par conséquent, leur instruction équestre ne pouvait être que fort secondaire et fort imparfaite.

L'École de Versailles pouvait rendre d'immenses services, mais, réorganisée à une époque d'indifférence, elle fut méconnue par ceux-là mêmes ayant le plus d'intérêt à la consulter.

Sa réforme, arrivée en 1830, dispersant le peu d'hommes capables qui restaient encore, fit perdre le souvenir des bonnes et saines traditions. L'art en avait été banni du reste par Napoléon, lorsqu'il signa, le 8 mars 1809, le décret qui créait dans la ville de Saint-Germain une école de cavalerie, destinée à remplacer l'académie équestre de Versailles. En militarisant jusqu'aux écuyers de l'École, en offrant aux officiers le manège comme marchepied militaire, l'art ne pouvait qu'en souffrir, et c'est ce qui est arrivé.

A l'équitation rationnelle, logique, fine, élégante, artistique de Versailles succéda une équitation toute de vigueur et d'énergie, peu savante sans doute, mais en rapport avec les goûts de l'époque. Les tournois et les carrousels, où les chevaux venaient parader dans des allures trides ou raccourcies, furent remplacées par les courses, la chasse, en un mot par ce qu'on appelait déjà alors l'équitation large.

C'est à cette équitation toute naturelle, toute de courage que nous devons l'équitation que nous voyons en vogue aujourd'hui. Si cette équitation — car l'équitation a marché avec les événements — avait été régularisée par des principes, on aurait pu dire à bon droit qu'après tout cette équitation valait bien l'autre, puisqu'elle vous apprenait à se servir largement d'un cheval par

tout pays, ce qui vaut beaucoup mieux que d'acquérir un semblant de science, avec lequel on ne marche pas du tout.

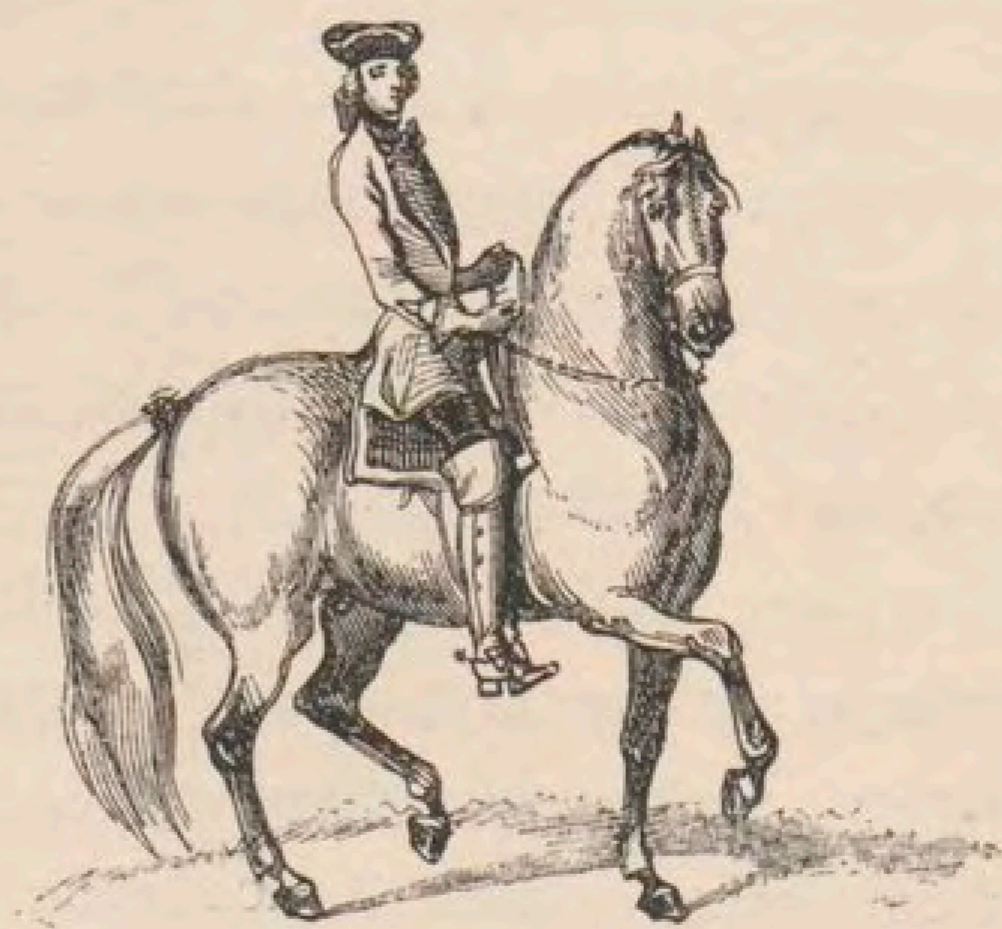
Les préceptes de notre ancienne équitation nous sont toujours nécessaires sans nul doute, et c'est pour cela que nous devons savoir gré au dernier grand écuyer du manège de Versailles, M. le comte d'Aure, d'avoir formulé certains principes qui ne l'avaient pas été avant lui, à savoir : qu'avant tout il faut être maître d'impulsionner à volonté l'animal ; ensuite, que la position de la tête et de l'encolure doivent être en raison de l'allure exigée ; enfin, qu'au point de vue surtout de l'emploi ordinaire du cheval, la main doit rester en communication *constante* avec la bouche de l'animal, pour *indiquer*, a cru devoir dire M. d'Aure, *la direction et déterminer la vitesse*. Il va même plus loin, car il préconise un appui sur la main d'autant plus accentué que l'allure est plus vive.

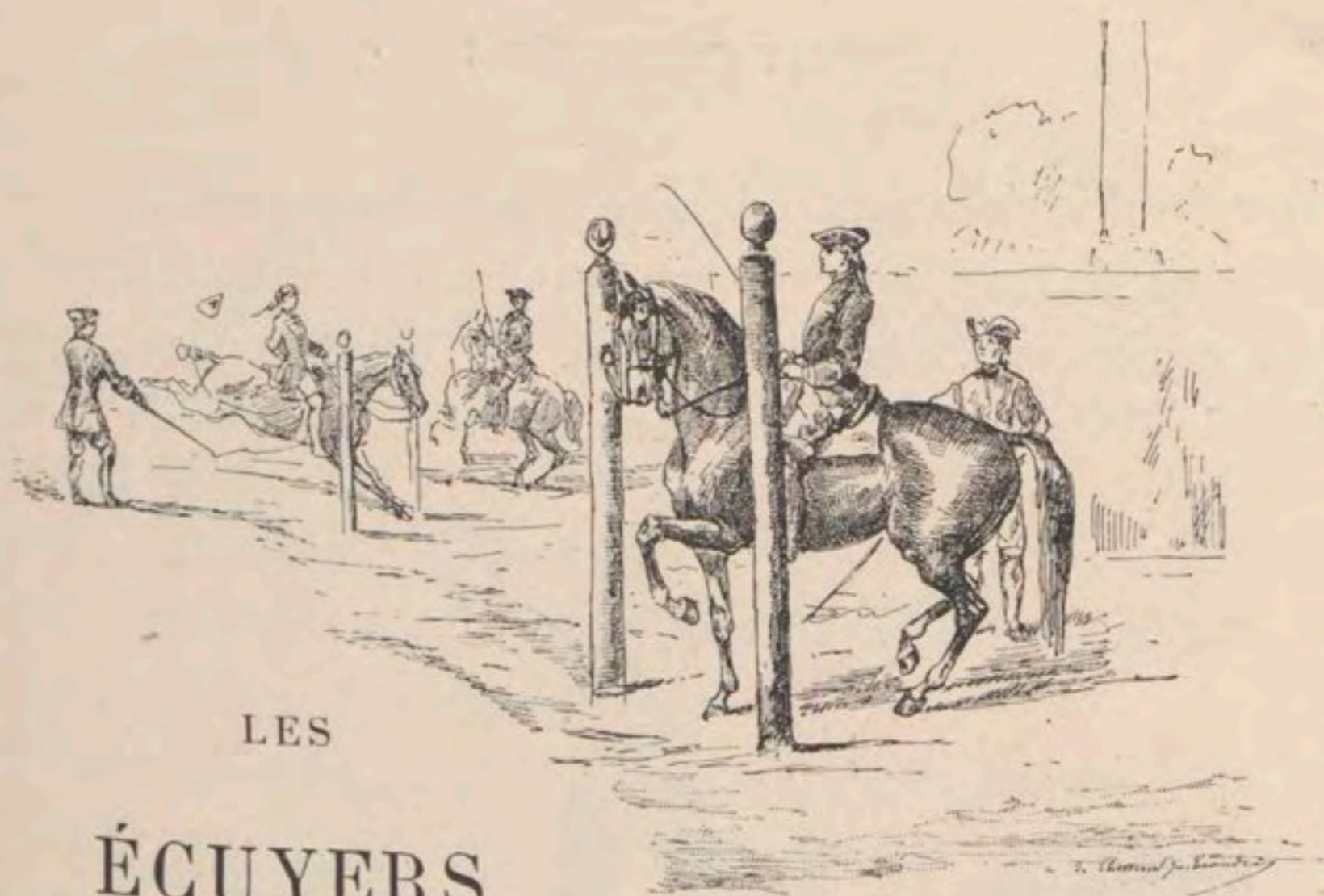
Les enseignements du comte d'Aure auront aidé à constituer une théorie rationnelle à la portée de tous les cavaliers et suffisante pour faire comprendre le rôle utile qu'il a rempli au point de vue de l'équitation de l'avenir.

L'équitation, comme toute chose, s'est modifiée suivant le caractère et les tendances des générations qui se sont succédé. L'académie de Versailles, par sa science fine et délicate, représentait fidèlement le bon goût et le sentiment artistique si développés chez la société de cette époque, précédant la Révolution, société qui, en tout, servait de modèle à celle de l'Europe. Mais tant d'événements se sont accomplis depuis, que grandes traditions et beaux usages sont passés, comme passent toutes choses en ce monde, obéissant en cela à cette loi fatale qui défend à une spécialité quelconque de rester fixe et immuable. L'équitation savante de ce temps, déjà bien loin de nous, ne pouvait faire exception. Quand bien même elle eût survécu à ce naufrage

général, son sort, forcément, eût été celui qu'elle a, c'est-à-dire de ne plus être pratiquée que par les « dilettanti », tant elle s'écarte de nos habitudes, de notre manière de voir et de faire.

Pour terminer ce que j'ai à dire sur l'École de Versailles, je signalerai principalement la belle position et l'aisance à cheval des écuyers de cette époque. Doués d'un tact extraordinaire, ils évitaient les défenses par une grande liberté laissée au cheval et par beaucoup de liant dans le cavalier. L'École de Versailles réunissait dans un seul faisceau tous les éléments de la science équestre existants alors. C'était un vaste champ à exploiter, où le talent trouvait dans les élèves des imitateurs, dans chaque confrère un rival sans jalousie, dans chaque étranger un admirateur. Un jour viendra où le pouvoir ouvrira les yeux, et, ce jour-là, l'École nationale d'équitation, dont je réclame depuis si longtemps la création, verra le jour.





LES
ÉCUYERS

DE L'ÉCOLE DE VERSAILLES

NOTRE étude sur l'École de Versailles serait, il nous semble, incomplète si nous la terminions sans parler des grands maîtres en équitation qui en ont rehaussé la gloire et qui ont su fixer dans ses institutions l'enseignement équestre le plus perfectionné que l'on ait jamais possédé.

En tête de ceux-là figurent le vicomte et le chevalier d'Abzac, tous deux nés au château de Limayrac, en Dordogne. Le plus célèbre des deux fut Pierre-Marie, connu sous le nom de vicomte. Il fut page de la grande écurie du roi, puis écuyer cavalcadour et obtint, en 1770, le brevet d'écuyer ordinaire de la grande écurie et eut à Versailles la direction du deuxième manège, qu'il conserva jusqu'en 1781.

Il fut un des écuyers les plus remarquables de France, et son talent était tellement supérieur que sa réputation était universelle, son nom connu même de ceux qui ne l'avaient jamais vu. Le vicomte d'Abzac n'eut pas même de successeur dans la pra-

tique des doctrines dont il devait être la dernière personnification.

C'était, du reste, en s'appuyant sur les observations d'hommes d'un mérite rare, tels que Pluvinel, La Guérinière, etc., que le vicomte d'Abzac était arrivé à former cette école, modèle de posi-



DE PLUVINEL

tion, de grâce et de tact, en un mot la plus brillante et la plus solide équitation du siècle.

Le vicomte d'Abzac, qui avait été nommé colonel honoraire de cavalerie par Louis XVIII, conserva ce titre jusqu'à sa mort, survenue le 10 février 1827. La veille de sa mort, à l'âge de quatre-

vingt-huit ans, il montait encore au manège ses deux chevaux favoris, *Dentiste* et *Léos*.

Son frère, le chevalier d'Abzac, quoiqu'il lui succédât en qualité de directeur du deuxième manège, — charge qu'il conserva pendant près de huit ans, — était moins connu que lui. Sa réputation fut loin d'égaliser celle du vicomte d'Abzac, et son genre d'équitation s'éloignait un peu de celui de son frère. Là où il brillait surtout, c'était dans la pratique du dehors.

Il commanda longtemps le haras du Pin, où on conserve encore aujourd'hui la selle de velours rouge qui servait dans les grandes cérémonies au chevalier d'Abzac.

Le chevalier d'Abzac mourut à Versailles, en 1831, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, pourvu, comme son frère, du titre de colonel honoraire de cavalerie.

A côté des frères d'Abzac se trouve François-Étienne-Michel de la Bigne, qui avait la direction du premier manège, qu'il conserva jusqu'au 10 août 1792. C'était un homme d'un grand talent équestre, d'une véritable supériorité. J'ai raconté le tour de force équestre qu'il exécuta un jour sur la place d'armes de Versailles. Cela explique bien certainement la célébrité dont il jouissait sous Louis XVI, qui lui accorda plusieurs fois de fortes gratifications comme expression de sa satisfaction.

A certaines familles d'hommes, de même qu'à certaines races de chevaux, sont inhérentes des aptitudes particulières : quoi qu'on puisse dire, chez les uns comme chez les autres, « le sang est toujours le sang ». Ainsi, à près d'un siècle, nous retrouvons deux petits-fils de M. le marquis de la Bigne, tous deux militaires et hommes de cheval.

Le premier — mort pendant la guerre de 1870 — s'adonna à l'équitation savante, suivant ainsi la trace de ses ancêtres. Il restera cité comme un des meilleurs élèves de Baucher. Le second,

au contraire, suivant le mouvement hippique moderne, s'occupa exclusivement des courses.

L'un et l'autre étaient hommes de cheval et montaient à merveille dans un style différent, quoique partant du même principe, car il n'y a qu'une manière de monter à cheval. Si, il y en a deux : la bonne et la mauvaise.

Pendant la Révolution, on ignore ce que devint M. de la Bigne ; mais on le retrouve en 1825, adressant alors une requête au duc de Doudeauville, ministre de la maison du roi, le priant de lui faire accorder une pension annuelle de 10,000 francs, car presque toute sa fortune avait sombré pendant la Révolution.

Le duc de Doudeauville ayant consulté le prince de Polignac à ce sujet, ce dernier émit un avis contraire, et le duc repoussa le placet du marquis de la Bigne.

Cependant on aurait dû se souvenir que le fier et vieux gentilhomme avait refusé du roi Maximilien de Bavière les cinquante mille livres de traitement qu'il lui avait fait offrir, par l'entremise de son premier ministre, M. de Mongelas, s'il voulait venir à Munich établir des écuries et un manège sur le modèle de ceux de Versailles.

De la Bigne ne résista pas à ce refus, et, quelques mois après, il mourut à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Le matin du jour où il rendit le dernier soupir, il avait monté son cheval *Le Cid*.

Après le marquis de la Bigne, il est juste de faire une place au vicomte Joseph O'Hegerty et au comte d'Aure.

Le vicomte O'Hegerty, après avoir professé à l'École de Versailles, fut chargé de la direction du manège des pages de Paris, dépendant de Versailles. Ses élèves acquéraient sous lui une décision et une solidité que Versailles ne pouvaient donner avec ses selles à piquet et ses selles rases, qui préparait néanmoins à une

belle position pour les exercices de Paris. Le travail du trot en selle anglaise, le saut des barrières, des fossés et des haies du bois de Boulogne, rien, de ce qui pouvait donner la confiance et la solidité que tout officier doit avoir, n'était omis ou négligé par le vicomte O'Hegerty; aussi les pages ont-ils toujours été désignés dans les régiments comme les meilleurs cavaliers. Il cherchait constamment à inspirer à ses élèves une tranquillité d'esprit sans laquelle on ne peut être maître d'un cheval difficile.

De famille irlandaise, le vicomte O'Hegerty dont le grand-père s'était fait naturaliser français, fut toujours très dévoué à son pays d'adoption. Écuyer cavalcadour du comte d'Artois, il le suivit à l'étranger lors de l'émigration, et, à sa rentrée en France, en 1814, il fut nommé par le prince écuyer commandant de ses écuries.

Après avoir été attaché aux équipages de selle et de trait du roi Charles X, il fut chargé, le 24 juin 1825, de la direction supérieure et de la surveillance du manège des pages de Paris, qu'il quitta au moment de la Révolution pour suivre en exil le roi Charles X.

Joseph O'Hegerty était d'une grande habileté équestre et d'un savoir qui le faisaient considérer comme un digne successeur du vicomte d'Abzac, son maître. Sa destinée le voulut autrement.

Le comte d'Aure, qui fut pendant quelque temps à la tête du manège de Versailles, s'est toujours distingué par une grande puissance d'exécution et une grâce particulière. Par un hasard assez étrange, cet écuyer qui a personnifié, pour nos contemporains, les derniers vestiges des principes de Versailles, se trouve précisément celui qui s'en est le plus écarté. Son professeur le vicomte d'Abzac, en parlant de lui, disait: « Ce ne sera jamais qu'un casse-cou! » Ce pronostic de l'illustre écuyer avait une certaine justesse d'appréciation, il est impossible de ne pas en

convenir. Mais il est juste d'ajouter que si le comte d'Aure s'est fait casse-cou, c'est qu'il avait compris de bonne heure que, pour affirmer sa supériorité dans un milieu qui ne s'occupait guère que de chasses, de courses de vitesse ou de sauts d'obstacles, il fallait qu'un homme de cheval de grande réputation fût en état de prouver qu'il pouvait mieux faire, même à première vue, que l'amateur où le piqueur le plus habile.

Doué d'aptitudes naturelles tout à fait exceptionnelles, ayant une solidité invraisemblable, jouissant d'une puissance de jambes extraordinaire, et par-dessus tout d'une audace sans limites, M. d'Aure, dès le début de son éducation équestre, se trouva mal à l'aise dans l'inflexible rigidité de l'enseignement de l'École de Versailles. Il se pliait difficilement à l'obligation de monter un à un tous les degrés de cette sage et savante gradation. En un mot, il sentait en lui la puissance de les franchir d'un bond et ne pouvait se résigner à contenir son impétuosité. Aussi secouait-il le joug chaque fois que cela lui était possible. Ces incartades, il est vrai, lui valurent parfois de sévères admonestations d'un maître dont la patience n'admettait aucune transaction avec les principes et les traditions.

Quoi qu'il en soit de toutes ces choses, je ne crains pas de redire encore qu'au point de vue de la pratique ordinaire on devra beaucoup au comte d'Aure ; ses enseignements auront aidé non seulement à constituer une théorie rationnelle à la portée de tous les cavaliers, mais aussi à prévenir les inconvénients qu'amène trop souvent la recherche d'une légèreté absolue et de cet équilibre toujours plus ou moins artificiel préconisé très longtemps par Baucher, le maître des maîtres en équitation savante.

Et puisque le nom de Baucher est venu sous ma plume, je crois ne pouvoir mieux faire que de reproduire lorsque je parlerai de l'École de Saumur ce qu'écrivait mon ancien maître le

général L'Hotte, dont personne ne peut nier la haute compétence, sur le comte d'Aure, dont il fut longtemps le disciple dévoué et pour lequel, on peut dire, il n'a pas eu de secrets. Personne ne peut donc porter un jugement plus autorisé sur la valeur équestre du comte d'Aure.

On doit considérer, à juste titre, le comte d'Aure comme une des plus éminentes personnalités que les annales de l'équitation française puissent jamais enregistrer.

Il ne me reste plus pour en finir avec Versailles, qu'à vous parler des trois piqueurs, Jardin, Coupé et Bièvre *dit* Gervais.

Jardin était fils d'un piqueur de la grande écurie du roi. Il fut élevé au manège de Versailles, où il travailla sous la direction du vicomte d'Abzac.

Après avoir été piqueur du premier manège et être resté en cette qualité aux écuries du roi jusqu'en 1792, on le retrouve en 1800 écuyer commandant les chevaux de selle du premier consul, fonction qu'il conserva sous l'Empire, avec le titre d'écuyer civil commandant les chevaux de selle de l'empereur.

Jardin mourut à Saint-Cloud, où il s'était retiré, le 16 février 1822.

Coupé était également le fils d'un piqueur de la grande écurie du roi. Il fut nommé très jeune au manège de Versailles, où il resta attaché en qualité de piqueur sous le Directoire, qui avait transformé l'École de Versailles en une école nationale d'équitation.

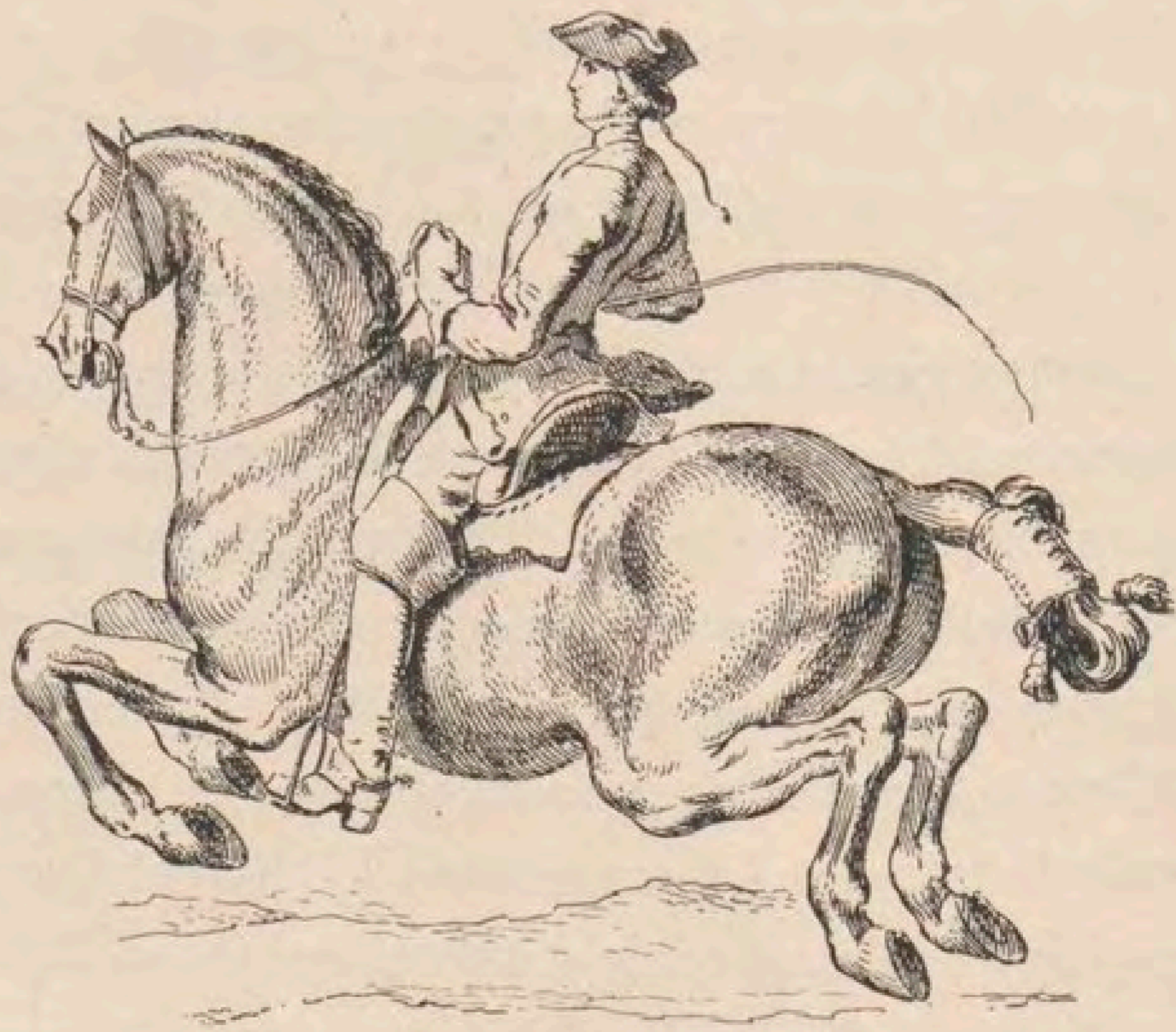
Coupé et son ami Gervais, que le ministre de l'intérieur Bennezech qualifiait de « maître de premier talent », dans son rapport adressé au Directoire le 14 thermidor an IV, furent les premiers instructeurs de l'École nationale d'équitation.

Lorsque l'École de Versailles fut supprimée, le 8 mars 1809, Coupé et son ami Gervais passèrent à l'École de Saint-Germain, et ils y restèrent jusqu'en 1814, sous les ordres des écuyers

Desoffy et Dutertre, ainsi que des sous-écuyers Bourlon et Cordier.

« Coupé et Gervais, dit Duplessis dans *l'Équitation en France*, furent donc élevés ensemble, instruits ensemble par les mêmes maîtres et dans les mêmes conditions. Ils eurent l'un et l'autre un emploi dans la grande écurie à partir de leur seizième année ; ils furent donc dès l'enfance camarades, puis amis, possédant dans leurs années de jeunesse le même emploi, les mêmes fonctions, le même traitement, les mêmes privilèges. Il n'est donc pas étonnant que leur existence ait été presque identiquement la même durant toute leur vie. »

Leurs talents équestres à tous les deux étaient des plus fins, et ils passaient avec raison pour des écuyers dignes de figurer parmi les plus habiles.





ÉLÈVES
DE LA GRANDE
ET
DE LA PETITE ÉCURIE

MAINTENANT que nous avons parlé des Grands Maîtres qui ont illustré l'École de Versailles, donnons les noms de tous ceux qui ont été reçus dans la Grande et la Petite Écurie du Roi :

ÉLÈVES DE LA GRANDE ÉCURIE

1667

De NOAILLES.
ARNOLFINI.
De PAILLIÈRES.
De la TOURELLE.
De COUSTIN DE MANADAU.
De VAUDÉTAR DE BOURNIN-
VILLE.
De VILLARS.
De CHAMPLAIS DE COURCELLES
De CHAUMEJAN DE FOURILLE.
DOULLIN DE MESNILGLAISE.
BRULART DE SILLERY.
MARQUIS DE LEUVILLE.
De STAVAYE DE LULLY.
De la TOUR DE CHOISINET.
TARDIEU DE MALISSY.
D'ESPINAY DE BOISGUEROULT.
De PEIRONENC.
KERGRET DU HOELGO.
De JALLOT DE BEAUMONT.
D'ESPINAY, MARQUIS DE VAU-
COULEURS.

De CLERMONT DE CRUSY.
De L'ESTRADE DE FLORAC.
COMTE DE LANNOY.
AUBER DE VERTOT.
CLINCHAMP DE BELLEGARDE.
De MONTENAY.
BRULART DE GENLIS.
De SAINT-JEAN DE MOSSO-
LENS.
GOUFFIER DE BONIVET.
De MEYRAN D'UBAYE.
LEVERGEUR D'ACY.
HUAULT DE BUSSY DE VAIRES.
D'OILLEMÇON DE ST-GERMAIN.
De PAS DE FEUQUIÈRES.
De LA FRETTE.
De CHAVAGNAC.
De la CROPTÉ DE SAINT-ABRE.
De LAUBÉPINE comte de SA-
GONNE.
D'ABZAC DE VILLARS-MAYAC.
BUADE DE FRONTENAC.
D'ESTAING DE SAILLANS.
D'ESTAMPES DE VALENCAY.

D'HARCOURT.
De BEAUVAU DE RIVAU.
De KERVENO.
De BELLAY.
De BARBEZIÈRES DE CHÉME-
RAULT.
CARBONNEL DE CANISY.

1668

De la VIEUVILLE D'ORVIL-
LIERS.
De LAVAL.
De ROUVROY.
De BOUELLES D'ESPEVILLE.
CAURET DE NESLE.
Des RÉAUX.
De BEAUVAU.
De la ROCHEFOUCAULT DE LA
BERGERIE.
De LANSAC.
Le BRETON DE VILANDRY.
De BAILLEUL DE SOISY.
De VINTIMILLE DU LUC.

D'ESTOQUOY DE MONTROY.
 Le JAY DE VILLIERS.
 FAUTREAU DE MENIÈRES.
 HOUEL DE MORAINVILLE.
 De ROCHEFORT DE LA MOTTE-
 THÉOBOU.
 De CAILLEBOT DE LA SALLE.
 De MAILLÉ DE LA TOUR-
 LANDRY.
 De BRIQUEVILLE DE LA LU-
 ZERNE.
 De BELLEMARE VALHEBERT.
 De PIPPEMONT DE COUVRON.
 De BEAUJEU.
 De CHOISEUL D'EGUILLY.
 De PERNES D'EPINAC.
 Le NORMAND DE BEAUMONT.
 De SAINT-MAURIS DE MONT-
 BARRÉ.
 De SAINTE-MAURE.
 SÉQUIER.

1669

De VALLIQUERVILLE.
 JOUMARD D'ARGENCE.
 THIBOUT DES AUNOIS.

1670

De GAUVILLE.
 BIRAT DE LISLEDON.
 De GAMACHES.
 QUATREBARBE DE LA ROUGÈRE.
 De BAGLION DE LA SALLE.
 De LIVRON.
 BUREAU DE LA RIVIÈRE.
 De BARAGNES.
 De CHAMBORANT DE LA CLA-
 VIÈRE.
 CHESNEL DE MEUX.
 De SAINT-JEAN DE TURIN
 D'HONOUX.
 De CHOIGNY DE BLOT DE
 SAINT-AGOULIN.
 De GUIRAN DE DAMPIERRE.

1671

Du MAINE DU BOURG.
 Des NOTS DE LA FEILLÉE.

De THOU.
 DEURGEOISIE DE BEAUREGARD.
 De FROMENTIÈRES.
 De GRAMMONT DE RIQUEMONT.
 De POLASTRON.
 Des MAZIS DU TRONCHET.
 De BÉTHUNE.
 De BROGLIE.
 D'ABOS DE THÈMERICOURT.
 De BIRAN DE GOHAS.
 DAUVET DE BOUFFEY,
 LA FONTAINE DE VERTON.
 DAMAS DU BREUIL.
 Du QUESNEL D'ALÈGRE.
 De SAILLY.

1672

De la HILIERE.
 De GUILLON DE MALLEMOUSSE.
 De BUIGNY.
 De JOYEUSE.
 Le ROUX DE LA ROCHE DES
 AUBIERS.
 De LAUBÉPINE DE VERDE-
 RONNE.
 De CAULAINCOURT.
 Le PARMENTIER DE CRIQUETOT.
 De BORDEAUX DE JANVAL.
 De BEAUVAU.
 Le COC DE CORBEVILLE.
 De ROCHECHOUART.
 De MESSEY.
 De la ROCHEFOUCAULT DE
 LANGEAC.
 De VILLIERS D'O.
 De CREMEAUX D'ENTRAGUES.
 De SAINT-CHAMANS.
 GODET DE SOUDÉ.
 FROTTIER DE LA MESSELIÈRE.
 D'ORAISON.
 De MURINAIS.
 De CHATELIER.
 De BEAUMONT DE VERNEUIL.
 De JOHANNIS DE CHATEAUNEUF.
 De LAMER DE MATAS.
 De ROUCH DE SAINT-MARCEL.
 D'OUTRELEAU.
 D'ALBON DE SAINT-FORGEUL.
 De SAINTE-COLOMBE DE LAU-
 BÉPIN.

1673

De LATIER DE BAYANNE.
 De BEAUMONT DE MIRIBEL.
 Le CLERC DE BRION.
 De BEAUMONT DE ROCHES.
 Du CHAMBON DE TERNES.
 De MONTESQUIOU DE XAIN-
 TRAILLES.
 De VILLIERS.
 Le LOUP DE LA MATTEGLAIN.
 De MAUGIS DES GRANGES.
 De RONCY DE SISSONNE.
 De VELU DE PASSY.
 D'ANGLOS D'HÉROUVAL.
 BRETEL DE LANQUETOT.
 De CHAUVIGNY.
 D'ASSIGNIES.
 D'AUTEFORT DE MONTIGNAC.
 De MORNAY DE MONCHE-
 VREUIL.
 Des REAUX.
 De TISSARD DE CLAYE.

1674

Comte du CHATELET.
 De LAMBERTIE.
 De CAMBIS DE VELLERON.
 Le BIHAN DE KÉRÉLON.
 Du MESNIL DE BEAUMESNIL.
 GODOUIN DE LA DAUBIAIE.
 Le SENS DE FOLLEVILLE.
 D'ANGLURE DE BOURLEMONT.
 GARSULT.
 De SAINTE AULAIRE DE FON-
 TENILLE.
 De CLÉRON DE SAFFRE.
 De MONTIERS DE LA VALETTE.
 De VALAVOIRE.
 D'AIDIE DES BERNADIÈRES.
 De la VEFVE DE METIERCELIN.

1675

BUREAU DE LA RIVIÈRE.
 De CHOISEUL EGUILLY.
 BRAQUE.
 De BEAUVERGER DE MONTGON.
 Le CLERC DE COULAINÉ.
 De GROUCHY DE LA CHAUSSÉE.

De REINAUD DE LAGE.
 Le BACLE DE MOULINS.
 De BARBEZIÈRES DE CHEMERAULT.
 De BOFFIN DE SAINT-ANGE.
 GRIMALDI.
 D'ESTAING DE SAILLANS.
 De la TUDE DE GANGES.
 De BIRAN DE GOHAS.
 COMTE DE LISCOET.
 De BAILLEUL DE CRESSENVILLE.
 Du HARDAS DE CHAVIGNÉ.
 Du PÉRIERS DE FLAYOLS.
 Du PONT DIT COMPIÈGNE.
 De LOR DE SERIGNAN (Deux).
 De CAULAINCOURT.

1676

De POTTIERS.
 De la ROCHE-AÏMON.
 D'ABZAC DE PRESSAC.
 PELOT.
 De LONGUEVAL.
 BOUTHILIER DE CHAVIGNY.
 De GOUË.
 AMFÉRIE DE CHAULIEU.
 De MAÇON DU CHEY.
 De MONTAINARD.
 D'APORTO.
 De VIENNE DE COMMARIEN.
 De BATS DE CASTELMORE
 D'ARTAGNAN.
 De NEUFCHÈSES.
 Du TOUR DE CUYE.
 De GONTAUD.
 Du BOUZET DE PODENAS.
 De VESC.

1677

HARDOUIN CHEVRIER DE LA
 CHESNAYE.
 D'ESCORAILLES DE MAZE-
 ROLLES.
 De VOLOURAC.
 De L'ESTRADE DE LA CAUSSE.
 De HAYNIN.
 VIAU DE BRUILLAC.
 De JUCEALS.

BAILLET DE VAUGRENANT.
 Du HARDAZ DE CHAVIGNÉ.
 Le SÉNÉCHAL DE KERKADO.
 De SAYN DE LA MOTTE.
 GÉDOYN DE BELAN.
 GOUFFIER D'ESPAGNI.
 De FAYES DE ROCHEPIERRE.
 De HANIVEL DE MENEVILLETTE.
 De GASC DE SAINT-SAUVEUR.
 FRÉZEAU DE LA FRÉGELIÈRE.
 ZALUSKI.
 De POUILLY DE CORNAS.

1678

De NOGARET DE CAUVISSON.
 De BERGHES.
 De LOUVENCOURT DE BLANGY.
 De COËTLOGON.
 De la ROCHE DE KERVEN.
 De la RIVIÈRE.
 De MONTJAN DE NIÉCOURT.
 De GOURMONT DE COURCY.
 CLÉREL DE RAMPAN.
 De COMBLES DE NONCOURT.
 De CHAPONAY.
 De SALLES (neveu de Saint-
 François de Salles).
 De ROQUEFORT DE MACQUAIN.
 De SAHUGUET DE TERMES.
 De la FARCE.
 Du BIEZ.
 GRIMALDI.
 De BONY DE LA VERGUE.

1679

BLIMOND DE MOUCHY DE
 VIMES.
 De BEAUVERGER DE MONT-
 GON.
 De CHALVET DE ROCHOUTEIX.
 De NAUCASE.
 GUION DE LA CHEVALERIE.
 De SIRAN DE CABANAC.
 De GELAS DE LEBÉRON.
 De MAILHAC DE BESSAC.
 DAMAS DU BREUIL.
 De la MADELEINE RAGNY.
 LE JAY.
 De GIRARD DE SAINT-PAUL.

AUDOUIN DE BALAN.
 Du CHATELET DE MOYENCOURT.
 FERRERO DE MASSERAN.
 De LANCY DE RARÉ.

1680

De VELEN.
 BRAQUE.
 De FÉLINS.
 HENNEQUIN DE GELLENON-
 COURT.
 De PINGUES.
 De LONGUEVAL.
 De la ROCHEAÏMON.
 De GALLARD DE BÉARN.
 SAUVAGET DE CLOUX.
 De LEIGNIER D'INAUMONT.
 GUERRY DE LA GOUPILIÈRE.
 De MONTIGNY.
 MASSEL.
 De LAGE.
 De BROC DE CHEMIRÉ.
 De BETOULAT DE LA PEL-
 TIÈRE.
 De MOREL D'AUBIGNY.
 De CORN D'AMPARE.
 De MARCATEL.
 De VILLEDON.
 De PODENAS DE VILLEPINTE.
 FERET DE VARIMONT.
 De PARIS DE LA NOUE.
 PICHART DES FARGES.
 BACTOLI.
 Du CAIROU DE MÉZIÈRES.
 De LA FONT DE SAVINES.
 De BEAUVAU-MANONVILLE.
 De VICHI DE CHAMPROND.
 HENNEQUIN DE CHARMONT.
 De BEAUFORT-CANILLAC DE
 MONTBOISIER.
 De VASSÉ.
 De DEVEZEAU DE CHASSE-
 NEUIL.

1681

De GASTEL DE MÉLICOURT.
 De SAINT-JULIEN DE SAINT-
 MARC.
 De CHABANNES DE CUROANT.

De GRATELOUP DE MANTELAN.
 De ROBIN DE BARBENTANE.
 De MONTI DE REZÉ.
 De GAULEJAC DE FERRALS.
 Du FAY DE VERGETOT.
 De GANGUENIÈRES DE SOUVIGNI
 PANCTU DE CHAMBONNEAU.
 De RIGAUD DE LAIGUE.
 Des CHAMPS DE MARCILLY.
 De MARNAIS DE LA BATIE.
 De MONTMORENCY D'ÉCAN-
 COURT.
 D'ANJOUY DE LA NOBRE.

1682

De POUY DE SACERRE.
 TROUSSIER DE LA GABETIÈRE.
 De BATEFORT DE LAUBESPIN.
 De BÉSANNES.
 D'ORGLANDES.
 BODET DE LA FENÊTRE.
 FERA DE ROUVILLE.
 GALLYE D'IBOUVILLE.
 De LIGONDEZ.
 De MOY.
 D'ANNEVILLE DE CHIFREVAST.
 ROSET (Deux).
 De ROYÈRE DE PEYROUX.
 De BELISSENT DE MALVES.
 MAHAULT DE TIERGEVILLE.
 De BOULENC DE SAINT-REMY.
 De BOULENC, son frère.
 TARDIEU D'ESCLAVELLES.
 De la FARE.

1683

De CONTADE.
 Des ECOTAIS DE CHANTILLI.
 LANGLOIS DE MORTEVILLE.
 BOURNEL DE MONCHI.
 ROBERT DE CHAON.
 De BEAUVERGER-MONTGON.
 De ROQUART.
 De MAYNEREL DE QUÉMI.
 Du BREIL DE PONTBRIAND.
 De CHATEL.
 PREVOT DE TRAVERSAIS.
 De GALARD DE BÉARN DE
 BRASSAC.

D'ANGOS DE BOUCARÉS.
 De LOR DE TARRAILLAN.
 D'URTUBIE.
 De GAMACHE.
 De RAILLANE.
 De CHALVET.

1684

De TARNEAU.
 BARJOL DE RONCÉE.
 De LAMESSAN.
 De MARBEUF.
 De BILLI D'ANTILLI.
 De HENNIN-LIÉTART.
 De THIARD DE BISSI.
 De GAUFRETEAU DE PUINOR-
 MAND.
 De VILLENEUFVE DES TOU-
 RETTES.
 De RIOLLET.
 De HALLOT D'ANFREVILLE.
 D'ERLACK.
 De BOUSQUET DE MONTLAUR.
 De LA VAISSIÈRE DE CANTOI-
 NET.
 De VOLONZAC.
 De GARCEVAL.
 CAMSU D'IVOIRS.

1685

De CAULAINCOURT.
 De MONTVALAT.
 COMTE DE BROC.
 DANVET DE RIEUX.
 De BOIER DE MONTJAU.
 De LAURENT DE GENNES.
 BRUNET DE BEAUVILLE DE
 FONTENAILLES.
 Du HAN.
 FOUCHÉ DE CIRCÉ.
 De la TOUR.
 Du BOIS DE GIVRI.
 De MORETON DE CHABRILLAN.

1686

CHANUT DE LA HAIE.
 AORÉLI.
 D'ACHÉ.

PRUNIER DE SAINT-ANDRÉ.
 Du GOURVINCE DU BRÉSIL.
 De LAUGAN.
 De SÈVE.
 OSMONT D'AUBRI.
 De FOUILLEUSE DE FLAVACOURT.
 De SALINÉ.
 Du FOSSÉ DE VATEVILLE.
 De FIENNES DE LUMBRES.
 De la FARRE.
 De PIERRE DE BERNIS.
 Du BAN DE LA FEUILLÉE.
 De FORTIA DE MONTRÉAL.
 TURPIN DE JOUÉ.
 De SAINT-MATHIEU DE SAINT-
 BRANDIER.

1687

GOUFFIER DE BOISSI.
 De SAINT-GILLES DE ROMILLÉ.
 De SEREIS D'ARONCEL.
 De ROCHEDRAGON DE LA VAU-
 REILLE.
 D'AUTRI.
 DROUIN DE BOUVILLE.
 De la FARE.
 BINEL DE MONTIFIREI.
 De VELLARDE PAUDI.
 De SAINT-MAURIS DE BOSJAN.
 D'ARCI D'AILLI.
 BARTOLI.
 De BOISSARD DE LA RIGAUDE
 RIE.
 De VAUX DE LEVARÉ.
 De VILLENEUVE DE VENCE.

1688

De SIGUIER DE ROGNI.
 BARDOU DE SEGONSAC.
 Du BAN DE LA FEUILLÉE.
 De MONTLESUN.
 De la TOUR DE LA CHAUX ET
 DE MONTAUBAN.
 De TALÉРАН DE GRIGNOLS.
 De TALÉРАН DE BEAUVILLE
 (son frère).
 De la HAIE DE SAINT-HILAIRE.
 Le NI DE COATUDAVEL.
 Du TERTRE DE LA MORANDIÈRE.

1689

FOUCHÉ DE LIGNÉ.
DU BOIS-BAUDRI DE LANGAU.
DU TRÉVOU.
D'EPINAY DE BOIS-GUEROULT.

Du PLESSIS D'ARGENTRÉ.
GAUDET DES MARAIS.
TONDUTI (DEUX).
De DURFORT DE GRAMAT.
De SIMIANE.
CAMUS DE CHAVAGNIEU.

De la CROIX DE SUEILLES.
De BOKUM.
De FRAISSINET.
De WITH.
De la BONINIÈRE DES CHATE-
LIERS.



ÉLÈVES DE LA PETITE ÉCURIE



1732

De SABINE.
De VILLARS DE MAUVESINIÈRE.
FLÉCHIN DE WAMIN, mort un
mois après son entrée.
De l'ÉTENDARD DE SAINT-
LÉGER.

De VILLEMORT.
De MAYROT DE MONTIGNEY.
D'ALBERTAS.
De BARBANÇOIS DE VILLEGON-
GIS.

1733

De CROISMARE.
De BOLANDRE.
De GRAVERON D'ENDREVILLE.
De SAINT-VÉRAN DE MONCALM.
De BELLEVILLE DE RICHEMONT.
Des ESSARTS DE LIGNIÈRES.
De BAYARD.
De BAILLY DE SAINT-MARC.
De RULLY.
De FALY DE GERLANDE.

1734

De MENOÜ.
De BEAUREGARD.
De JOIGNY DE BELLEBRUNE.
De LAROCHE-BOURSAULT.
De CASTILLON.
GODET DE VADENAY.
D'AUXY.
De JARZÉ.
HAY DE NETUMIÈRES.
De MONTOLIEU.
ABOT DESCHAMPS.
De la COUR PEAU.
De VILLOUTREIX.
De la VIEFVILLE.
De ROQUEFEUIL.
De la CROIX DE CERIZAY.
D'ALBREUSE DE GAGEMONT.
De STRADA.
De LOUPIAC DE LA DEVÈZE.
De FOURCHÉ DE QUÉHILLAC.
De RIPERT D'ALOUZIER.
De MERLE DE BEAUCHAMPS.
De FOURCHÉ DE QUÉHILLAC
DE VILLEFREGON.
De CARLES.

1736

De VALORY.
De THIEUVILLE.
De la GORCE.
De TERMES.
D'ESPINCHIAL.
De COURTARVEL.

1737

Des FOSSÉS DE COLLIOLLES.
Le chevalier de KERSAUSON.
De CALONNE DE COURTEBONNE.
De MONTLEZUN.
De MERLE.
De MACON DU CHEY.
De SAINT-SAUVEUR DE NO-
ZIÈRES.

1738

D'ALBON.
De la HAYE-MONTBAULT.
De KERNEGUES.
De SARCUS DE COURCEL.
D'ESCOULOUBRES.
D'HAUTPOUL.
Le MUSTIN DE NUAILLÉ.
De BAVALAU.
De CALONNE.
De BAYNE DE RESSAC.

1739

De la MARCHE.
De la ROCHE-BROCHARD.
De MERLE DE BLANCBUISSON.
De CADIER DE VEAUCE.
De MANDELLOT.
De CHAVAGNARC.
De GUISCARD.
De BELLEBRUNE.
De BRETONCEL.
De LANCY DE RIMBERLIEU.
De SAINT-GILLES.

De BRIEQUEVILLE DE LA LU-
ZERNE.
Du CROZET DE CUMIGNAC.
De SAFFRAY.

1740

De MAULÉON.
De LORDAT.
Le chevalier d'HAUTPOUL.
Le VACHER DE LA CHAISE.
De RABODANGES.
D'INGUIMBERT.

1741

DUDRESSIER.
De SOMMERY } frères
De SOMMERY } jumeaux.
De CHAVAGNAC.
De CHAMPIGNY.
De COUDRE.

1742

De VILLEVRAIN.
De SALMON DU CHATELLIER.
De DOCTEVILLE.
De la HAYE.
De TOCQUEVILLE.
De ROQUEFORT.
De MONTESQUIEU.
De MIRAIL.
De BLARUÉ.
De CONDAMINE.
De MANCE.

1743

Le MAIRE DE COURTEMANCHE.
ROUSSEL DE PERNES.
De SIRAN DE CAVANAC.
De JOUX DE REMIGNY.
De COETLOSQUET.
De la BRETONNIÈRE.
De MONTLIARD DE BUMONT.
De la CADIE.
D'AXAT.
De CONCEYLE.

1744

De la BILLARDERIE.
De BRUYÈRES DE CHALABRE.
De CHATELIER.
De PINETON.

1745

De GAILHAC.
De MÉNIL-DURAND.
De VOISIN D'ALZAU.
De VEYRAC DE LA VALETTE.
De CLERCY.
D'AUDIÉFRED.
De la CLAVIÈRE.

1746

De PERNES.
GUYON DE POUZOLS.
De VILLOUTREIX.
De BLOSSET.
MARCEL D'ALLOUVILLE.
De MORARD.
De MONTALEMBERT.
De FAUTRIÈRES.
De RUMONT.
De CHOUVIGNY DE BLOT.
D'ALBERT.

1747

De MANTIN DE CROCHANS.
D'HAUTEFEUILLE.
De LONLAY DE VILLEPAILLE.
De BÉRARD.
Des FOUGERETS.
De MAILLÉ LA TOUR LANDRY.
De PREVINQUER.
De PRACONTAL.
De FONTENAY.

1748

De ROUX DÉGENT DE MORGES.
De FLAVIGNY.
De la VERGNE.
De TOUSTAIN.
De LORDAT.
BÉRARD DE MONTALET.

De VILLELONGUE.
De VILLELONGUE, cadet.
De la MESSELIÈRE.

1749

De VILLAINES.
De CALVIMONT.
De VAUX DE LEVARÉ.
De CATTEVILLE.
De la VILLEBRUNE LE SAIGE.
DUPRAEL.
De la FRUGLAYE DE KERVERS.
De BRUSSE.
D'HAUTEFEUILLE.
De BLAVAC.
De la BARAUDIÈRE.
Le chevalier de NIEUL.
De VERGUES.
De LORDAT.
De BOISSE ESCODECA.

1750

De DONS.
HEURTAULT DE LAMMERVILLE.
DUPONT DE LA ROUSSIÈRE.
De RICHEMONT.
De la BACHELLERIE.
De MONSPEY.
De KERMINGUY.
De la DEVÈSE.
Du TERTRE.
De SAINTE-MARIE D'AGNEAUX.
De CHIRÉ.

1751

De BOURGAREL DE MARTIGNON.
De BRESSOLLES.
De VAUX DE LEVARRÉ.
De BERMOND DU CAILAR.
Le chevalier de l'ESTANG
PARADE.
De BEAUVOLLIÈRE.
De BONCHAMPS.
Du PAC DE BADENS.
De la ROCHELAMBERT.
D'ANCEL DE QUINEVILLE.

1752

De HOUDETOT.
De LOUVIGNY.
De la CROIX D'ARDANNE.
De la CROIX D'ARDANNE DE
RICHELIEU.
De MACNEMARA.
De GINESTOUS DE VERNON.
De MALYVER DE VAUGRINEUSE.
De MIFFLANT D'ANCOURT.
GAUTIER DE TOURNAY.
De MORTEUIL.
De BLOTEFIÈRE DE LA VIEU-
VILLE.
De HAUTEFEUILLE.

1753

De LEVEZOU DE VEZINS.
De CAMPREDON.
De GOUYON DE THAMATS.
De CHEVIGNÉ.
LEROY DE LA POTHERIE.
De VISSEC DE GANGES.
DUPRAEL.
De MORIN DE MONT CANISY.
BOSC DE VITERMOND.
ALEXANDRE D'HOMACHY.
VAUCLAIN DE SACY.
PALHASSE DE SAINT-HILAIRE.

1754

BARDOU DE SÉGONZAC.
De JARENTE D'ORGEVAL.
MORIN DE BANNEVILLE.
DESESPINEL.
HEURTAULT DE LAMMERVILLE.
BRIQUEVILLE DE LA LUZERNE.
De VASSAN.
BEC DE LIÈVRE DE CANY.
De NOSSAY.
De MAYET-DUPUIS-MONTBRUN.
De MARSAY.

1755

DUVIVIER.
De MÉHERENT DE SAINPIERRE.
De MONTIGNY.

De BAUDRY DE LA BRUSSIÈRE.
DUBOI DU GREGO.
De MUSY DE VOSELLE.
De la BELINAYE.
De VILLOUTREIX DE BREIGNAC.
De VILLOUTREIX DE ROYÈRE
LA JUDIÉ.
De LUBERSAC DE CHABRIGNAC.
De la BAULME.
De ROSTAING.

1756

DUBUISSON DE BLAINVILLE.
De VILLAINES.
Le chevalier d'ALLARD.
De POTTERAS.
De la PORTE DE BOSSOSEL.
De MONTAIGU D'ENTRAIGUES.
De VILLERS LA FAYE.
De ROCHEDRAGON.
Le chevalier de ROCHEDRA-
GON.
De GÈNES.
De MONTALEMBERT.
De GOUSSENCOURT DE GRIVEN.
De STRADA.

1757

VIART DE LA MOTTE D'USSEAU.
De NOBLET D'ANGLURE.
De VERNON DE VILLERAM-
BERT.
De GIVERVILLE.
De GURCELLE.
De NAVAILLES.
D'AUBIGNY.
De RACAULT DE REVILLY.
De L'ENFRENAT.

1758

De SÉGONZAC.
D'URGONS.
De PERTHUIS.
De VILLEMORE.
De VINGTIMILLE.
De PORCELETS DE MAILLANT.
De SAINT-ROMAN.
De PUEL DE PARLAN.

Le CHEVALIER DU BOUCHET.
DUCHATEL.
De LA GORCE.

1759

De SAINT-CHAMANT.
De BÉRIGNY.
De MONTBAS.
De RULLY.
De BOISSAY DE COURCENAY.
De BUISSON.
Du BOUCHER.
Des ROYS D'ESPORT.
De TENANCE.
De BARBIN DE BROYES.

1760

De FORTISSON.
De BUSSY.
D'AUTRY DE VINGTIMILLE.
De MERMNIS DE VALBONNE.
De MENOÛ.
FILLEUL DE LA FRENAYE.
De MONTFAUCON.
D'AYEMAR DE PANAT.
D'ALTIER DE BORNE.
De MONTREDON.
Des COMTILS.
De BANASTRE.

1761

De VIGNY DE VILLEMONT.
De LA CARRE.
De GUISCARD.
De ROCQUIGNY DU FAYET.
De SOURNIA.
De VIART.
De ROCHEMORE D'AIGREMONT.
De FOUCAULT DE LARDY
MALYE.
De BAR DE MONCTALOU.
De BANASTRE cadet.

1762

D'AUTRY DE VINGTIMILLE
cadet.
De VASSAN.

Le chevalier DE SAINT-CHAMANT.
 De PENNOLÉ DE TREHOURET.
 DE PENNOLÉ DE TREHOURET cadet.
 De BOIS-BÉRANGER.
 HUON DE KERMADEC.
 LARDENOY DE BOLANDRE.
 Le baron DE POISEUX.
 DESCHAMPS DE BOISHÉBERT.
 DU BOUEX DE VILLEMORT.
 D'ESPINCHAL.
 De BREVEDENT.
 AUBERT DE PEIRELONGUE.

1763

De MONTESSON.
 De TERNIRE.
 De L'ÉPINE-DUPUIS.
 De BUSSY.
 D'AULÈDE DE PARDAILLAN.
 De VITRY.
 De LIGONES.
 D'ANDIGNÉ.
 De CUBIÈRES.
 De MAYNADEAU.

1764

De VANCE.
 De MARCONNET.
 De LA ROMAGÈRE.
 De ROQUEFEUILLE.
 Le chevalier DE TRÉORET DE CARSTRAT.
 De VEÏNI DE VILLEMONT.
 De BAUDRE.
 De GUILLAUME DE ROCHEBRUNE.
 BELISSANT DE CAILLAVEL.
 De SUBLE DUDICOURT DE LÉNONCOURT.
 De GINESTOU.

1765

DESBARRES.
 De LA MARE.
 De SESMAISONS DE SAINT-FAIRE.

De VILLEVRAIN.
 De VALORY.
 De BEAUMONT.
 De CHEFFONTAINE.
 De VERNON.
 De BONNAV.
 De PELLERIN DE GAUVILLE.
 LE ROY DE VILLE.

1766

De LA ROCHELAMBERT.
 De BOCHENRY.
 De TREVELEC.
 De VERTON.
 De MONTIGNY.
 Des BROSSES.
 BERNAD DE SAINT-LOUP.
 De VALORY.
 De COLLIQUET DE LÉVONCOURT.
 De BAYARD.
 De CHALENDAR DE LA MOTTE.
 De LASCAZES DE BEAVOIR.
 LA GÉARD DE CHERVAL.
 Des REAUX.
 De BANNE.

1767

Il n'y eut point de pages cette année, le roi ayant incorporé dans ses écuries les pages de M^{me} la Dauphine et ceux de la reine au commencement de 1768.

M. de MANDELOT entra seul au mois d'avril avec les pages de M^{me} la Dauphine.

1768

De SAINT-ROMAN.
 De CAUPENNE D'ÉCHAUX.
 De FICTE DE SOUCY.
 De ROQUELAURE.
 De LA PORTE.
 De VANOISE.
 SAIGNARD DE LA FRESSANGE.
 De GAUTIERS DE MONTGUERS.
 De LARETIGUE DE SORBETS.
 D'ALTIER DE BORNE.

DURAND D'AUXY.
 D'ARMUR.
 De SAINT-GENIÈS.
 De GOUJON DE THUISY.
 De FRAGUIER.
 De VASSAN.
 De BRIQUEVILLE.

1769

De GOULAINE.
 BEAUDRY D'ASSON.
 De LONJON DE LA PRADE.
 De LA ROCHELAMBERT.
 De TILLY.
 D'HAUPOULT.
 De MONTAUGON.
 De CHAZERON.
 De GILBERTÉ.

1770

De PARIS.
 De LA ROCHELAMBERT.
 De BOURACHER.
 De LA GOISE.
 De GEURPEIL.
 De BOTREL.
 De VILLEPORIL.
 De RANCHER.
 De BASSIGNAC.
 De CALONNE.
 De GOMBAULT.
 Des FIEUX.
 De VINNEZAC.

1771

Le VAILLANT DE SAINT-DENIS
 Le chevalier DE PARIS.
 De SAINT-ROMAN.
 De BOISDENEMETS.
 D'HOUDETOT.
 De SIOUGEAT.
 D'AYAT.
 Le chevalier DE LA PRADE.
 Des ROYS.
 De LA ROCHE SAINT-ANDRÉ.
 De REGNON.
 De CHATEAUNEUF.
 De BAGNAC DE SARSAY.
 FLAMENT DE BRUSAC.

1772

GUILLEMEAU DE SAINT-SOUPLET
 De PONT DE LA GRANGE.
 De CHATEAU-MONTAIS.
 De RICCÉ.
 De MESNIL-GERMAIN, mort
 page en 1773.
 De MONTECLAR.
 De GUENICHON DE DUESNE.
 De SAINT-AULAIRE.
 De SASSELANGE.
 Le BASCLE D'ARGENTEUIL.
 O'GORMAN.

1773

De ROLLAT.
 De GOUDON.
 GÉRAUD DE LA BORIE DE CAM-
 PAGNE.
 De LA ROCHE-AYMON.
 Le chevalier DE GALÉAN-GA-
 DAGNE.
 De PINSUM.
 De VILLOUTREIX.
 COURTIN DE MONTBRUN.
 De BONS.
 De VILLIAC.
 De CLÉRY DE SERANS.
 De CHARETTES DE BOISFOU-
 CAUD.
 De BONNECHOSE.
 De DUNES.

1774

Le chevalier DE RANCHER.
 DUPLIS.
 BINET DE JASSON.
 De VILLIERS.
 De MAULÉON.
 De RIENCOURT.
 De GOULAINÉ.
 MOREL DE THAN.
 De BELCHAMPS.

1775

FORGET DE BEZU.

Du DOUSSAY.
 De HERSÉ.
 DANZEL DE BAUFFLE.
 De TOUSTAIN DE LIMEZY.
 De CAPRIOL.
 De LAGARDE DE SAINT-ANGEL.
 De LALANDELLE.
 De RENNEL.
 DUFOUR DE SAINT-LÉGER.
 De CROZET DE CUMIGNAC.

1776-1777

LUGLE-LUGLIEN DE NAVIER
 De GALÉAN DE GADAGNE.
 De MACELLANGES.
 De SEIGUIN DE REYNES.
 DUBOUSQUET DE SAINT-PAR-
 DOUX.
 Le chevalier DE MUSSET.
 DUROUX DE VARENNES.
 De CAUSSADE.
 De BOUZIER DE LA FAYE.
 DOUCHER DE LA RUPELLE.
 DULAC.
 De JOIGNY DE BELLEBRUNE.
 De LESNIER.
 Le chevalier DE DAVESGOS DE
 COULONGE.
 De LALANDE.
 De SARCUS.
 De BONGARD.
 De TONQUEDEC.

1778

De BREVEDENT.
 De LUBERSAC.
 De LILLEROY.
 De LAURENCIN DE BEAUFORT.
 De LAURENCIN DE CHANZÉ.
 De LA GARDE DE SAINT-AN-
 GEL.
 D'ANDIGNÉ.
 De REMIGIOUX.
 D'ESCORAILLES.
 De BEAUVOIRE DE VILHAC.
 Le chevalier DE NAVIER.
 De GRIEU.
 De SAINT-MAURICE.
 De CHAPEDELAINÉ.

De LINIERS.
 De CHARVERON.
 De MONTLEZUN.

1779

Le chevalier DE BARBANÇOIS.
 De SAINT-PERN.
 De BRACHET.
 De LEAUMONT.
 De MARTEL.
 De BEAUCORPS.
 De la MESSELIÈRE.
 Du FAYEL.
 De LANCRY.
 De COURTIN DE BOURZOLLES.
 De RECLAINE DE LYONNE.

1780

De GRIMALDY DE RÉGUSSE.
 De PATRY.
 De MÉNILDOT.
 De BOUZIÈS.
 De CARBONNIER.
 De SÉGUR.

1781

De l'ÉSCOURT.
 De BUSSEUL.
 Du BOSPAGE.
 De COLLIQUET DE ROSNE.
 De CHAMPAGNÉ-GIFFART.
 De MAUBREIL.
 Le chevalier DE ROLLAT.
 De BARVILLE.
 D'AUREVILLE.
 De BONY.
 De TESSON.
 De l'ESPINASSE.
 De MONTY DE REZÉ.
 De SALTAT DE VIELCASTEL.
 De CUMONT.

1782-1783

De PARDIEU.
 Le chevalier DE REZÉ.
 De CHAMPAGNE.
 De RIOLLET DE GISSEY.

Le CORNU DE CORBOYER.
 De CHAFFOY.
 D'HEBSAIL.
 Le chevalier de RECLESNE DE
 LYONNE.
 De la FAYE.
 De BRUNET.
 De SANZILLON.
 De la BÉRAUDIÈRE.
 De la CHASSAGNE DE SEREYS.
 MAILLARD DE LANDREVILLE.
 THUILLIERS DE MONTJOYE DE
 LA ROCHE.
 De TEYSSIÈRES.
 De MONTAIGU.
 De MONTCHAL.
 De l'ENFERMAT.
 De MAUMIGNY.
 De LYONNE DE SERVON.
 De la PORTE D'ISTERTIEUX.
 De RIOULT DE NEUVILLE.

1784

De MÉRITENS DE ROSÉS.
 De FOUCAUD.
 Le chevalier DE TRION.
 De VIGNY.
 Du MOUSTIER DE CANCHY.
 De Cussy.

De SAINTE-COLOMBE.
 De RECLESNE DE LIONNE.
 D'ESCORAILLES.
 De PONS DE FRÉGIÈRES.
 De RIPPET D'ALAUZIER.
 De VILLENEUVE.
 De la BRUYÈRE.

1785

De BONNAL.
 De MONTAIGU.
 DELAFONT DES ESSARTS.
 De LÉAUMONT, cadet.
 De MONTCHAL.
 De POÉRIER DE FANQUEVILLE.
 D'ODRESSIER.
 JOURDAN DE SAINT-SAUVEUR.
 De BRUSSE.
 De SAINT-MEYMIT.
 De LEMPS DE LA ROUVIÈRE.
 De BADENS.
 De MONDIOU.
 De RANFREVILLE.
 De SAINT-MAURIS.
 De MÉREC DE VIVENS.

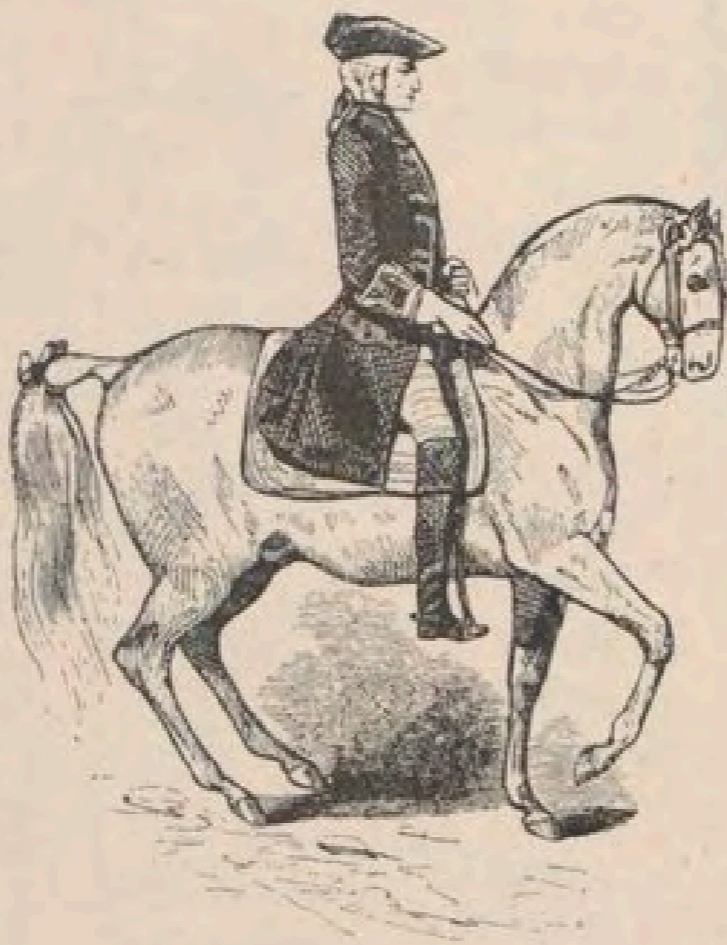
1786

De LASTIC.
 De l'ÉTOURVILLE.

De l'ESCALE.
 De BÉRAUD.
 De la MOTTE DE BROONS.
 De FOULERS.
 Le chevalier d'ARZAC.
 De NATTES DE VILLECOMTAL.
 De la CLAYTE.

1787

De SAVIGNAC.
 De BOUCHER.
 De GRIFFOLET.
 De PARDIEU.
 De la TUDE.
 De GRAVE.
 De CARTILLON DE MONTAU.
 De FRANQUEVILLE.
 D'UDRESSIER.
 De ROQUEFEUILLE DU BOUS-
 QUET.
 Le ROI DE BARDES.
 De QUELEN.
 D'ADHÉMARD.
 De BOUCHIAT.
 Le chevalier de LYONNE.
 MORIN DE LITTEAU.
 De BORRHAZEL.
 De BEC DE LIÈVRE.



L'EMPIRE ET LA RESTAURATION



1808

De NAJAC.
De LAURISTON.
BALINGOURT.
BEAUMONT.
BONNAIR.
BERLÉMONT.
BOUDET.

BARRAL.
CORVISART.
DEVIIENNE.
D'OUDETOT.
DUPONT.
D'AUBUSSON.
D'HERVILLY.
De la FRENAYE.
DOUMERS.
D'ANDELOT.
De GABRIAC.
La BARTHE DE TERMES.
Le GRAND.
La RIBOISIÈRE.
LABASSÉE.
LANTIVY.
MONGENET.
MASSÉNA.
MONCEY.
MONTCHOISY.
MORARD DE GALLE.
OUDINOT.
ORDENER.
PENTALBA.
POINCOT.
PETIET.
SAINT-PERN.
SAINT-MARSAN.
BERTON-SOMBUIS-BARBE-CRILLON.
GAVETTO-GORSEGNO.

1809

PALLAVICINI.
CHABAN.
DROUET.
MAYNAUD DE PANCEMONT.
GHILINI.
QUIMPER DE LANASCOL.
PERTHUIS.
ASSIGNY.
RIGAUD.
CONTADES.
SANOIS.

1810

BONGARS.
CAMBIASO.
CENTURIONE.
De LACOUR.
FERRERI.

1811

De BETOUS.
DULYON.
De FRENEL.
BRUIS.
De la CHAISE.
De SAMBUY.
GEVER.
VERHUELL.
HOLMBERG.
STYRUM.
VAN ASBECK.
HÖEUFPT.
DRUYVESTON.
KRETCHMAR.
BOUGAINVILLE.
COHORN.
DUMANOIR.
De MONBADON.
DARGV.
BECQUET DE MÉRENVUE.
DROULLIN DE MENILGLAISE.
DEFAYET.
DUBREUIL DE FREGOZAC.
POILLOUE DE SAINT-MARS.
DECHASTELET.
De ROVERTO.
ROUSSEAU DE CHAMOY.

1812

MALDEGHEM.
MOLITOR.
CAMBACERÈS.
MORNAY.
DREUX-BREZÉ.

CORTA.
KNIPHAUSEN.

1813

LECLERC DE JURIGNÉ.
GUDIN.
SÉGUR.
BONARDY SAINT-SULPICE.
DEFENCYL.
WAL DE SERRENT.
De BOURGOING.
GARNIER DE LA BOISSIÈRE.
Le sénéchal de KERCADO-
MOLAC.
DUBRESNAY.
SPADA.
CHIGI.
FALCONIERI.
LANTÉ.
DELZONS.
MENSA.

1821

DIXMUDE DE MONTBRUN.
De SAINT-HILAIRE.
De la VILLENEUFVE.
De MARCÉ.
De MAILLÉ.
De CHELERS.
D'ALLEMANS.
De CHAMPS DE BLOT.
De RAIGECOUR.
De CASTEJA.
De VATHAIRE.
De GOYON.
De la SUZE.
De CAQUERAY.
D'ANDRÉ.
De CUBIÈRES.
De VACHON.
De la POTHERIE.
De la MARTHONIE.
O'HEGERTY.
De PRUNELÉ.
De SAINT-CYR.
De SAINT-POL.
De CHEUX.
LAW DE LAURISTON.
De CHASTENET-PUYSÉGUR.

De GONTAUT-BIRON.
SAINT-MAUR-MONTAUSIER.
De CAZALÈS.
De VIGNOLLES.
De VOGUÉ.
De FONTENAY.
De BRUNET.
De CAUMONT.
DUPIN DE LA GUERIVIÈRE.
De SOUCY.

1822

BORDESOLLE.
De BELLEISLE.
De COURCIVAL.
CLEREMBAUT.
SAINT-VALLIER.
PRACOMTAL.
De FALLETANS.
De SALVERT.
MORTEMART.
DAVID DE BEAUREGARD.
De MONTAGUT.
De VANDIÈRES.
CHATENET DE PUYSÉGUR.

1823

De SAINT-ALDEGONDE.
De MAROLLES.
De GALARD.
De MARCELLUS.
De COISLIN.
De COETLOGON.
De LA MARTHONIE.
De CHANALEILLES.
De ROUILLÉ.
De BOISSET.
TURPIN DE CRISSÉ.
D'AUTEUIL.
De LAMBERTYE.
Be Noé.
D'ALBON.
De BOURMONT.
De CASTRIE.
De la VILLEGONTIER.
De la FERRONAYS.
De BERNETZ.
D'ASTANNIÈRE.

1824

AUMONT.
THOLOZAN.
SASSENAY.
LACOSTE.
La VIELLEVILLE.
WAL.
PELLAN.
BEAUPOIL DE SAINT-AULAIRE.
CHOISEUL D'AILLECOUR.
LAURISTON.
RESSEGUIER.
PILLE.
CLERMONT MONT-SAINT-JEAN.
CHEFFONTAINE.
VAUDREUIL.
LA BASSETIERRE.
ROTHE.
FORTON.
MONTHOLON-SÉMONVILLE.
FELTRE.
PÉRIGNON.
DUHAMEL.

1825

SAINT-LUC.
AUGIER.
BRIDIEU.
L'ESPINAY.
CASTRIES.
DILLON.
VOGUÉ.
SAINT-ALDEGONDE.
CURIAL.
BARBANÇOIS.
Le BELINAYE.
VAUSSAV.
PONTAC.
COÉTUS.
ROHAN.
CRUX.
BEAUMONT.
NICOLAÏ.
JUMILHAC.

1826

NICOLAÏ.
BERTHIER.

Le POULLETIER-D'AUFLEY.
 MARGUERITE.
 SENNEVOYE.
 BRETIGNIÈRES.
 BÉTHISY.
 ROUGÉ.
 MESNARS.
 KERNSORET.
 PATTEAU D'HAUCARDIE.
 ROUGÉ.
 PLÉMONT.
 SAINT-VINCENT.
 DION.
 LORGERIL.
 NOÉ.
 RIENCOURT.
 LESEURE DUVERGIER DE LA
 Roche JACQUELIN.
 PÉRIGORD.
 La BÉRAUDIÈRE.

1827

DUPLESSIS D'ARGENTRÉ.
 LAGOY DE MEYRAN.
 La PANOUZÉ.
 LAVALX.
 COËTLOGON.
 MONTBRUN.
 BÉTHUNE-SULLY.
 SEGONZAC.
 TRESSAN.
 SAINT-MAURIS CHATENOT.
 GARREAU.
 ALTHON SHÉE.
 DESCHAPELLES.
 LANCOSME.
 DOUHET DE ROMANANGES.
 NELLE.
 DURFORT CIVRAC.

GUERRY DE BEAUREGARD.
 MAYNARD.
 ROUGÉ DE MONTEYNARD.

1828

BERNIS.
 GAIN DE MONTAGNAC.
 La CHATRE.
 LASTIC.
 La GUÉRIVIÈRE.
 La VINCENDIÈRE.
 MONTAULT.
 MAC-CARTHY.
 NOAILLES.
 MONTESQUIOU-FEZENZAC.
 PONTEVÈS BARGÈME.
 WALL.
 MAQUILLÉ.
 AUMONT.
 JACQUINOT.
 DEZERSEUL.
 VIRIEU.
 ROUGÉ.
 PÉRIGORD.
 COTTE.
 TRICONNET.

1829

COËTLOGON.
 TRESSAN.
 CHAILLON DE PONVILLE.
 BONNECHOSE.
 POLIGNAC.
 IMÉCOUT.
 Le REBOURS.
 La TOUR DU PIN LA CHARCE.
 BARTILLAT.
 BÉTHUNE-SULLY.

CARBONNIÈRET.
 DURFORT-CIVRAC.
 La HITTE.
 LANDRY SAINT-AUBIN.
 MALET.
 La BÉDOYÈRE.
 La ROCHELAMBERT.
 TOURNON.
 LÉOUTAUD-DONNINE.
 LOUVENCOURT.
 PARDIEU.
 JUIGNÉ.

1830

CLERMONT-TONNERRE.
 CHOISEUL.
 MORTEMART.
 BEAUFORT.
 CHANTERAC.
 CORNULIER.
 CHABANNES.
 GIRONDE.
 GUERDAVIE.
 MONTIYVAULT.
 DAMPIERRE.
 BÉTHUNE.
 GASTAUT.
 MONTALEMBERT.
 LIGNERIS.
 ROUCHEROLLES.
 BIZEMONT.
 CASSELLANE.
 BEUVRON.
 RILLY.
 SOLÈRE.
 PUYSEGUR.
 Des PORCELETS.

